

# Rapport de Transparence 2025

## Activités d'Audit d'EY en France

### Période du 1<sup>er</sup> juillet 2024 au 30 juin 2025



The h

The better the question. The better the answer.  
The better the world works.

The EY logo consists of the letters "EY" in a bold, white, sans-serif font. Above the letter "Y", there is a yellow, right-angled triangle pointing upwards and to the right.

# Shape the future with confidence

EY dans le monde

+400 000

associés et collaborateurs

Implanté dans

150

pays



5 régions

dans la zone EMEA

EY en France fait partie de la région Europe West.

EY en France

Chiffre d'affaires

**1 497** M€

**+ 6 500**

associés et collaborateurs

**19** bureaux



*Dont activités d'audit*

Honoraires

**436** M€

Honoraires des sociétés

de commissariat aux comptes

Clients

**+ 9 000** mandats

**15** sociétés CAC 40

**39** sociétés SBF 120

Formation

**+ 255 000** heures

**+ 10** jours/collaborateur

# Sommaire

Message du management .....	5
Organisation des activités d'audit .....	8
Entités juridiques des activités d'EY en France.....	9
Organisation du réseau .....	9
Système de gestion de la qualité.....	13
Système de gestion de la qualité .....	14
Les composantes de notre Système de gestion de la qualité.....	17
Processus d'évaluation des risques .....	18
Gouvernance et leadership .....	18
Conformité aux exigences légales et règles éthiques .....	19
Acceptation et maintien de nos clients et missions .....	23
Réalisation de nos audits .....	24
Ressources.....	27
Information et communication .....	36
Surveillance et rémédiation du Système de gestion de la qualité .....	36
Infrastructure en support de notre Système de gestion de la qualité.....	40
Indépendance .....	47
Chiffre d'affaires -Rémunération des associés.....	51
Chiffre d'affaires.....	52
Rémunération des associés .....	53
Annexes .....	54
Annexe 1 .....	56
Annexe 1 .....	57
Annexe 2 .....	65
Annexe 2 .....	66
Annexe 3 .....	67
Annexe 3 .....	68
Annexe 4 .....	69
Annexe 4 .....	70
Annexe 5 .....	71
Annexe 5 .....	72
Annexe 6 .....	74
Annexe 6 .....	75



## Message du management



Jean-Roch Varon  
Président d'EY France

Nous sommes heureux de vous présenter le Rapport de transparence 2025 relatif aux activités d'audit légal d'EY en France.

Ce rapport constitue un vecteur important de communication avec les investisseurs des sociétés que nous auditons, avec les membres et présidents de comités d'audit, les régulateurs et l'ensemble de nos parties prenantes.

Nous adhérons aux objectifs de transparence du Règlement 537/2014 de l'Union européenne (le « Règlement ») qui exige que les commissaires aux comptes des entités d'intérêt public (EIP) publient des rapports annuels de transparence. Ce rapport de transparence relatif à notre exercice 2025 est également préparé conformément aux exigences légales et réglementaires applicables aux commissaires aux comptes membres d'EY en France. Nous y réaffirmons notre engagement au service de l'intérêt général de contribuer à une croissance durable et responsable.

Ce rapport présente la culture et les valeurs d'EY, notre investissement dans la qualité ainsi que notre engagement à son amélioration. Enfin, ce rapport expose la façon dont nous investissons dans l'avenir de notre métier afin d'offrir dans la durée des audits et des prestations de conseil comptable et financier de haute qualité, indépendants et objectifs.

### Notre engagement à l'égard de la qualité de l'audit

Nos activités d'Audit et de conseil comptable jouent un rôle essentiel dans l'établissement et la préservation de la confiance du public à l'égard des marchés financiers, ce qui stimule l'investissement et la croissance économique. La réalisation d'audits et de prestations de conseil comptable de haute qualité est notre objectif principal. Notre raison d'être est de construire un monde économique plus juste et plus équilibré.

La réalisation d'audits de haute qualité s'appuie sur des valeurs d'indépendance, d'objectivité et d'intégrité. Cela implique esprit critique, respect des normes professionnelles et attitude professionnelle. Nous évaluons minutieusement les points soulevés lors des inspections internes et externes et autres activités dans le cadre du Système de gestion de la qualité afin d'identifier les zones d'amélioration de la qualité de nos audits. L'analyse des causes profondes d'éventuelles faiblesses relatives à la mission d'audit et au Système de gestion de la qualité est un élément majeur du dispositif d'amélioration de la qualité d'EY.

Nous prenons un certain nombre de mesures pour améliorer la qualité des audits et pour s'attaquer aux sujets de qualité les plus fréquemment relevés et à leurs causes profondes. A titre d'illustration de notre engagement d'amélioration continue, on peut noter la mise en place de centres d'excellence en réponse aux problématiques d'audit les plus complexes ou l'introduction de programmes de travail assistés permettant aux équipes d'audit une meilleure évaluation des risques. L'amélioration continue de la qualité de nos audits est un élément clé de notre Système de gestion de la qualité.



Céline Eydieu-Boutté  
Associée responsable des  
activités d'audit et de  
conseil comptable et  
financier

En France, notre évaluation annuelle du Système de gestion de la qualité a permis de conclure que ce Système fournit une assurance raisonnable que les objectifs de ce Système sont atteints. Vous trouverez plus de détails sur cette évaluation dans la section « Système de gestion de la qualité » du présent rapport.

Avec notre stratégie mondiale « All In » notre ambition est de façonner l'avenir avec confiance et de stimuler une croissance porteuse de sens, avec l'ensemble de ses collaborateurs et parties prenantes. Cette stratégie mondiale créera plus de valeur pour les parties prenantes d'EY et consolidera sa position comme leader de l'audit et du conseil comptable. Vous trouverez plus d'informations sur notre stratégie mondiale et la transformation dans laquelle EY est engagé dans la section « Infrastructure en support du Système de gestion de la qualité ». Cette section décrit également comment nous continuons à transformer la façon dont les équipes d'EY en France réalisent les audits.

#### Des équipes et la culture d'EY au service de la qualité

Nous sommes résolus à créer un environnement dans lequel les collaborateurs d'EY peuvent s'épanouir. Ainsi, nous continuons d'investir dans nos talents au travers de plans de formation ambitieux fournissant un cursus complet d'acquisition des connaissances techniques et de développement de qualités personnelles nécessaires au service de nos professions et de l'intérêt général. Nous les aidons dans leur choix de carrière personnalisé et flexible au travers d'un éventail de rôles et d'expériences variés dans toutes les zones géographiques, sur tous types de missions, tous secteurs et toutes les lignes de services. Nous œuvrons pour permettre à nos talents de se projeter au sein de l'organisation et pour les aider dans leur progression et développement à chaque étape de leur carrière. Pour en savoir plus sur nos investissements en matière de bien-être et de développement des collaborateurs d'EY, consultez la section « Ressources ».

La qualité ne se mesure pas qu'aux seuls aspects techniques. Elle se manifeste aussi par les actions et les comportements. EY maintient une culture d'intégrité et de responsabilité, à travers laquelle chacun est tenu aux standards les plus élevés. La culture d'EY est soutenue par les valeurs des collaborateurs qui :

- Font preuve d'intégrité, de respect mutuel, d'un esprit d'équipe et d'ouverture ;
- Agissent avec énergie, enthousiasme et courage de diriger ;
- Établissent des relations basées sur la confiance en faisant ce qui doit être fait.

L'exemplarité des équipes de directions est primordiale en ce sens. La partie « Organisation des activités d'audit » présente la culture d'intégrité d'EY et les principes du code de conduite mondial d'EY.

Tout au long de ce rapport, nous faisons référence aux résultats de l'enquête d'opinion auprès des collaborateurs d'avril 2025 (People Pulse Survey) et de l'enquête sur la qualité 2025. Ces enquêtes sont menées à l'échelle globale. L'enquête sur la qualité nous informe de la perception des collaborateurs d'EY vis-à-vis de la culture de la qualité. L'enquête d'opinion nous éclaire sur les

champs d'investissement futurs pour améliorer l'engagement, l'expérience et l'environnement de travail.

#### La vision d'EY pour la société et la planète

La façon dont les entreprises abordent les questions de durabilité est déterminante pour leur résilience et leur capacité à créer de la valeur à long terme. EY s'engage en faveur du développement durable par le biais de la réduction de son empreinte carbone mais également en soutenant ses clients dans leur parcours de développement durable. Pour en savoir plus sur la façon dont les équipes d'EY aident les organisations à s'orienter dans la complexité de l'information environnementale, sociale et de gouvernance (ESG), consultez la section « Information non-financière » de ce rapport.

Par ailleurs, nous publions sur notre site Internet notre rapport de responsabilité qui décrit les contributions économiques, sociales et environnementales d'EY en France pour construire un monde plus équilibré et plus respectueux de l'environnement et en renforçant la confiance dans les marchés financiers, conformément à notre signature.

Nous vous souhaitons une agréable lecture et nous vous invitons à poursuivre le dialogue avec nous sur l'ensemble des sujets abordés dans ce rapport.



## Organisation des activités d'audit

# Organisation des activités d'audit

Dans la suite de ce rapport, nous utiliserons EY pour faire référence à l'organisation mondiale des entités membres d'Ernst & Young Global Limited (EYG).

L'organisation d'EY en France tient compte des obligations propres à la gestion de trois professions réglementées dans le domaine du chiffre et du droit (les commissaires aux comptes, les experts-comptables et les avocats) aux côtés d'activités non réglementées dans le domaine du conseil.



## Entités juridiques des activités d'EY en France

Les entités juridiques opérationnelles de l'activité commissariat aux comptes sont les suivantes : Ernst & Young Audit, Ernst & Young et Autres et Auditex. Ces entités sont membres du réseau Ernst & Young Global Limited (EYG), une société de droit britannique à responsabilité limitée.

Toutes les informations d'identification des associés de nos entités de commissariat aux comptes sont disponibles sur le site de la Haute Autorité de l'Audit - H2A sous la rubrique « liste des personnes habilitées à exercer la profession de commissaire aux comptes » et « liste des commissaires aux comptes habilités à certifier les informations en matière de durabilité ». Pour chaque entité opérationnelle de commissariat aux comptes, la répartition du capital et des droits de vote est indiquée en annexe. Certaines de ces entités sont également inscrites auprès d'autorités étrangères de supervision des auditeurs : aux États-Unis, au Japon, au Canada, en Suisse, en Chine et au Royaume-Uni.

Au 30 juin 2025, les autres sociétés opérationnelles membres d'EY en France sont :

- Pour les activités réglementées du chiffre : les sociétés EY & Associés et EY Expertises & Transactions ;
- Pour l'exercice du droit et de la fiscalité : les sociétés Ernst & Young Société d'Avocats, EY VENTURY Avocats et EY Archibald ;
- Pour les activités non réglementées, y compris le conseil lié à la stratégie et aux transactions : la société Ernst & Young Advisory et sa filiale ;

Les professionnels du chiffre, associés et collaborateurs exerçant des activités réglementées, sont, pour l'essentiel, regroupés dans EY & Associés, société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes mais également dans EY Expertises & Transactions, société d'expertise comptable. Des contrats ont été établis entre EY & Associés et les autres sociétés de commissariat aux comptes. Les principes de gouvernance et de contrôle de la qualité

présentés dans ce rapport s'appliquent à toutes ces sociétés.

La coordination de l'ensemble des activités d'EY en France est assurée par un comité dirigé par Jean-Roch Varon, composé des principaux responsables des activités d'EY en France.

Au 30 juin 2025, les différentes entités d'EY en France réunissent 365 associés répartis dans les villes suivantes : Paris, Lyon, Marseille, Lille, Toulouse, Strasbourg, Bordeaux, Nantes, Rennes, Nice, Montpellier, Grenoble, Rouen, Nancy, Bayonne, Sophia-Antipolis.



## Gouvernance des activités d'audit

En France, la gouvernance des activités d'audit et de conseil comptable est assurée par un comité opérationnel composé d'associés commissaires aux comptes et/ou experts-comptables. Réunis autour de Céline Eydieu-Boutté, les membres de ce comité ont respectivement en charge la gestion des ressources humaines, la gestion des unités opérationnelles, la qualité et la direction technique (Professional Practice Direction - PPD), l'exécution de la stratégie de développement et d'innovation. Cette équipe arrête les décisions les plus significatives concernant la gestion des activités, notamment pour l'acceptation et le maintien des clients et des missions, l'affectation des mandats de commissariat aux comptes, les programmes de formation et d'amélioration de la qualité, les plans d'actions consécutifs aux contrôles de qualité internes et externes, les relations avec les autorités de régulation ainsi que l'évaluation des associés d'audit.



## Organisation du réseau

Les entités membre d'EY sont regroupés en trois zones géographiques : Amériques ; Asie-Pacifique ; et Europe, Moyen-Orient, Inde et Afrique (EMEA). Les zones comprennent plusieurs régions. Les régions sont des regroupements d'entités membres d'EY selon des critères géographiques, à l'exception des régions qui comprennent les activités auprès des entreprises du secteur des services financiers (FSO) des entités membres concernés, indépendamment des géographies au sein d'une zone. A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025, EY a réorganisé sa structure et comprend maintenant dix régions pour refléter la fusion de certaines d'entre-elles.

EY en France fait partie de la région Europe West comprise dans la zone EMEA. Ses activités auprès des entreprises du secteur des services financiers

# Organisation des activités d'audit

sont incluses dans la région FSO. La zone EMEA se subdivise depuis le 1er juillet 2025 en cinq régions au lieu de huit régions suite au regroupement de certaines régions.

La coordination des entités membres d'EY au niveau d'EMEIA est principalement assurée par Ernst & Young EMEA Limited « EMEA Limited », société britannique à responsabilité limitée. EMEA Limited facilite la coordination et la coopération entre ces entités mais ne les contrôle pas. EMEA Limited est une entité membre d'EY qui ne fournit pas de prestations professionnelles.

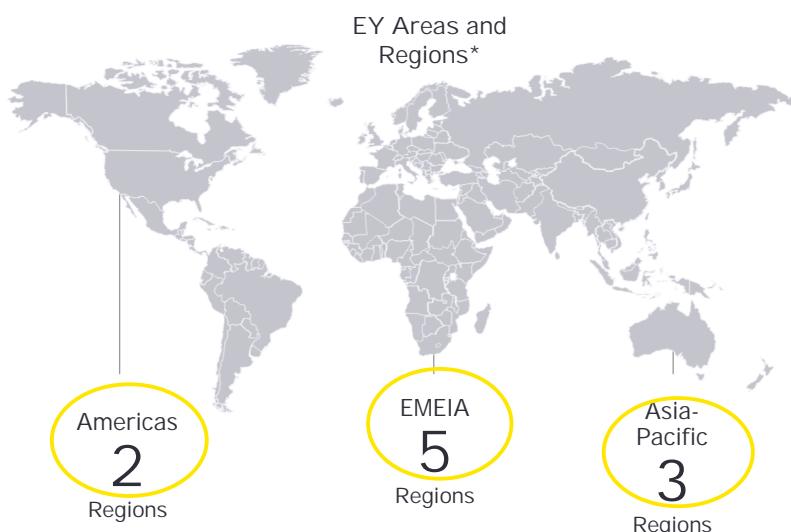
Chaque région dispose d'un Regional Partner Forum (RPF), dont les membres élus sont chargés d'émettre des avis consultatifs et d'agir comme organe d'expression des associés auprès de la direction de la région. L'associé élu en tant que Président du RPF est également chargé de représenter la région au Global Governance Council (voir ci-dessous).

En Europe, une société holding, EY Europe SRL (EY Europe), société à responsabilité limitée (SRL) enregistrée en tant que société d'audit auprès de l'Institut des réviseurs d'entreprises (IRE-IBR) en Belgique, coordonne l'exécution de la stratégie. Elle n'exerce aucune activité d'audit et ne fournit pas de services professionnels.

Au 30 juin 2025, EY Europe détient dans EY France, société holding des entités opérationnelles, des droits de vote qui lui confèrent une minorité sans droit de blocage.

EY est un des leaders mondiaux en matière d'audit et de conseil comptable, d'activités de consulting, de fiscalité et de droit des affaires, de stratégie et de transactions. Présents dans 150 pays et territoires, près de 400 000 associés et collaborateurs sont unis par la volonté de prendre une part active à la construction d'un monde plus équilibré et des valeurs partagées. Ils partagent un engagement résolu de qualité, d'intégrité et de scepticisme professionnel. Dans un monde économique de plus en plus complexe, l'approche intégrée et pluridisciplinaire d'EY faisant appel à des compétences multiples mobilisées au service de la qualité est particulièrement adaptée aux exigences de l'audit des groupes internationaux.

EYG, en tant qu'entité centrale d'EY, assure la coordination et facilite la coopération des entités membres. EYG ne fournit pas de prestations aux clients, mais elle a notamment pour objectif de promouvoir la réalisation par ses membres d'un service exceptionnel pour leurs clients à travers des prestations de qualité, partout dans le monde.



\*Données au 1er juillet 2025

EY Europe détient ou détiendra le contrôle, dans les limites prévues par les réglementations locales, des entités membres d'EY opérant en Europe et son conseil d'administration est composé d'associés expérimentés de ces sociétés. Les associés des entités membres d'EY de l'Espace économique européen (EEE) et dans plusieurs autres pays détiennent des participations dans EY Europe.

Chacun des membres d'EY est une entité juridiquement distincte. Les obligations et responsabilités de chacune de ces entités sont définies par les règles fondamentales d'EYG et divers autres accords.

Dans le cadre de la stratégie « All In », EY a rationalisé sa structure, passant de 18 à 10 régions au 1er juillet

# Organisation des activités d'audit

2025. La nouvelle structure permettra de réaliser des investissements futurs, y compris ceux liés à la transformation de l'audit d'EY. Pour les clients d'audit d'EY en France, nous pensons que la nouvelle structure soutiendra davantage l'approche multidisciplinaire requise par leurs audits, avec un accès à une gamme de services de haute qualité, cohérents et liés au sein de la ligne de service Audit et conseil comptable et des autres lignes de services d'EY. Pour les collaborateurs d'EY en France, la nouvelle structure implique une plus grande mobilité et de meilleures opportunités de carrière sur une plus grande zone géographique, ce qui, selon nous, aidera EY en France à retenir les meilleurs talents et à en attirer de nouveaux.

L'organisation du réseau favorise l'attention portée aux parties prenantes de nos activités dans les régions et dans les pays. Cette organisation permet aux entités membres d'EY de construire des relations toujours plus étroites avec nos clients et toutes les composantes de notre environnement, pour être toujours plus réactive à leurs besoins spécifiques



Le Global Governance Council

Le Global Governance Council (GGC) est un organe-clé de supervision d'EYG. Il est composé des présidents des Regional Partner Forums et de représentants des entités spécifiques ou des régions significatives ainsi que de personnalités indépendantes (« independent non-executive » ou INEs). Les représentants des régions sont élus par leur Regional Partner Forum pour un mandat de trois ans avec la possibilité d'un seul renouvellement consécutif et ne peuvent cumuler ce mandat avec un rôle de management. Les représentants du GGC d'EY Amérique sont membres de son conseil d'administration élu. Le Global Governance Council exerce un rôle consultatif auprès d'EYG pour les politiques, la stratégie, ainsi que les enjeux d'intérêt public. Il approuve, sur la recommandation du Global Executive (GE), certaines décisions concernant EY.



Les personnalités indépendantes (INES)

Les personnalités indépendantes, « independent non-executives » (INES), au nombre de six, sont des dirigeants, experts reconnus dans leur domaine, issus soit du secteur public soit du secteur privé. Ils proviennent de plusieurs pays et présentent des expériences professionnelles diverses.

Elles apportent à notre organisation mondiale et au GGC le bénéfice de leur expertise. Ces personnalités composent également majoritairement le Public Interest sub-Committee du GGC qui donne son avis sur des sujets où l'intérêt public est en jeu, qu'il

s'agisse de décisions, de dialogue avec les parties prenantes, de questions soulevées par les lanceurs d'alerte (whistleblowing) ou de notre engagement dans la qualité et la gestion des risques. Elles sont nommées par un comité *ad hoc* ; leurs nominations sont approuvées par le Global Executive et ratifiées par le GGC.



Le Global Executive

Le Global Executive (GE) réunit la direction des trois dimensions d'EY : fonctionnelle, opérationnelle et géographique. Il est présidé par le président directeur général d'EYG et comprend :

- Le responsable mondial de l'offre de services clients ; des fonctions et moyens de support, de la croissance et de l'innovation, de l'administration et des risques ;
- Les associés responsables des zones (Area Managing Partners) ;
- Le responsable mondial en charge de la gestion des talents ;
- Le responsable mondial en charge des secteurs d'activité ;
- Le responsable mondial en charge de la stratégie ;
- Le responsable mondial des sujets liés à l'environnement ;
- Les responsables mondiaux des différentes lignes de services : Audit et conseil comptable, Consulting, Fiscalité & Droit, Stratégie et Transactions ;
- L'associé présidant le Comité des marchés émergents.

Le GE et le GGC approuvent la nomination du président et directeur général d'EYG ainsi que la désignation des responsables mondiaux (Global Managing Partners) ainsi que celle des responsables des zones géographiques (Areas).

Les responsabilités du GE comprennent la promotion des objectifs mondiaux ainsi que le développement, l'approbation et, le cas échéant, la mise en œuvre des :

- Stratégies et plans d'actions mondiaux ;
- Règles communes, méthodologies et politiques à promouvoir au sein du réseau EY ;
- Stratégies en matière de ressources humaines, notamment les critères et procédures d'admission, d'évaluation, de formation, de rémunération et de départ en retraite des associés ;
- Programmes d'amélioration de la qualité et de protection des activités ;

# Organisation des activités d'audit

- Propositions relatives à la réglementation professionnelle et aux politiques publiques ;
- Politiques et doctrines relatives aux prestations de services auprès de nos clients internationaux, au développement de nos activités, de nos marchés et de notre marque ;
- Plans de financement et investissements prioritaires d'EY ;
- États financiers annuels et budgets d'EYG ;
- Recommandations du GGC sur certaines questions.

Le GE est régulièrement tenu informé des priorités du Système de gestion de la qualité et des points qui doivent être portés à son attention.

Le GE dispose également des pouvoirs de médiation et de résolution des conflits entre les membres d'EY.



Le Global Practice Group

Ce groupe rassemble les membres du GE et les responsables des lignes de services, zones, secteurs et fonctions. Il a pour mission d'assurer une compréhension commune des objectifs stratégiques d'EY et veille à leur bonne réalisation au sein de l'organisation selon des plans d'actions harmonisés et déclinés au niveau local.

Elles ont l'obligation de respecter des normes de travail, des méthodologies, des politiques communes y compris celles relatives à la méthodologie d'audit, au Système de gestion de la qualité, à la maîtrise des risques, à l'indépendance, au partage des connaissances et à la gestion de talents et de moyens technologiques.

Les entités membres d'EY s'engagent à exercer leurs activités conformément aux normes professionnelles et aux règles d'éthique, ainsi qu'aux dispositions légales et réglementaires.

Outre l'adoption des règles fondamentales d'EYG, les entités membres sont signataires de contrats et accords relatifs à différents aspects de leur appartenance à EY, tels que les droits et obligations liés à l'utilisation du nom d'EY ou le partage des connaissances.

Les entités membres sont soumises à des contrôles pour vérifier que ces exigences sont bien satisfaites et que les procédures sont convenablement appliquées, qu'il s'agisse d'indépendance, de qualité et de prévention des risques, de méthodologie d'audit ou de gestion des ressources humaines. Les entités qui ne seraient pas en mesure de remplir les exigences de qualité ou les autres engagements demandés aux membres d'EY pourraient devoir renoncer à leur affiliation.



Les entités membres d'EY

Selon les règles d'EYG, les entités membres s'engagent à poursuivre les objectifs d'EYG et notamment la réalisation de prestations d'une grande qualité, partout dans le monde. Dans ce but, elles s'attachent à mettre en œuvre les stratégies et plans d'actions mondiaux et à maintenir leur capacité d'exercice sur le périmètre de services défini.



Système de  
gestion de la  
qualité

# Système de gestion de la qualité



Système de gestion de la qualité

Les entités membres d'EY ont achevé la troisième évaluation annuelle de leur Système de gestion de la qualité au 30 juin 2025, conformément à la Norme internationale de gestion de la qualité (ISQM 1).

Le Système de gestion de la qualité met l'accent sur l'engagement d'EY en faveur de la transparence, de l'amélioration continue et du respect de normes rigoureuses dans la réalisation des audits.

Le Système de gestion de la qualité renforce également la culture de la qualité et l'exemplarité de la direction (« tone at the top ») en définissant clairement ses responsabilités et ses obligations liées à la qualité. La fonction des Opérations du Système mondial de gestion de la qualité, dirigée par le responsable Opérationnel du Système mondial de gestion de la qualité, développe et améliore continuellement ce système pour que les entités membres d'EY puissent l'adopter et le personnaliser en fonction des considérations locales. Bien que les entités membres d'EY soient responsables en dernier ressort de l'établissement et du maintien d'un Système de gestion de la qualité, la fonction des Opérations du Système mondial de gestion de la qualité fournit un soutien actif aux entités membres d'EY en :

- Élaborant des politiques et des procédures conformes aux réglementations en vigueur en matière de gestion de la qualité ;
- Mettant à jour les objectifs de qualité, les risques et les réponses (par exemple, les contrôles) ;
- Fournissant un cadre annuel complet d'évaluation des risques à utiliser pour identifier les objectifs, les risques et les réponses spécifiques aux entités membres ;
- Définissant la méthodologie permettant de conclure sur l'efficacité du Système de gestion de la qualité des entités membres ;
- Élaborant et mettant à jour des outils, des conseils et de la formation pour faciliter l'exécution des principales activités du Système de gestion de la qualité.

La fonction Suivi et Analyse du Système mondial de gestion de la qualité, dirigée par le responsable du suivi et de l'analyse du Système mondial de gestion de la qualité joue également un rôle clé en évaluant les thèmes et les enseignements tirés des inspections afin d'aider les entités membres d'EY à gérer les risques de manière proactive.

Les responsables du Système mondial de gestion de la qualité se concentrent sur le respect des normes de qualité internationales, se préparant plus récemment à la mise en œuvre du contrôle de la qualité (QC) 1000 du Public Company Accounting

Oversight Board (PCAOB aux Etats-Unis), qui entrera en vigueur le 15 décembre 2026.

Dans le contexte d'ISQM 1 et de l'évaluation annuelle de notre Système de gestion de la qualité, les entités d'EY en France, membres d'EYG, effectuant des audits ou des examens d'états financiers ou d'autres missions d'audit et de conseil comptable ou de services connexes, sont :

- Ernst & Young Audit
- Ernst & Young et Autres
- Auditex
- EY & Associés

La déclaration de la direction relative au contrôle de la qualité, à l'indépendance et à la formation, en application des dispositions prévues à l'article D.821-197 du Code de commerce, se trouve en annexe.



Notre rôle en tant qu'auditeurs

L'engagement des entités membres d'EY à fournir des audits de haute qualité est à la base de la stratégie mondiale « All In » d'EY et est essentiel à notre rôle d'auditeurs consistant à instaurer la confiance et la transparence dans l'information financière et à servir l'intérêt public.

Conformément aux exigences de la loi française, les commissaires aux comptes ont pour rôle de certifier la régularité, la sincérité et l'image fidèle des états financiers présentés par les entités dont ils assurent l'audit légal. Dans le cadre de la réalisation de nos audits, nous nous appuyons sur un très large éventail de compétences grâce à notre structure de firmes pluridisciplinaires. Ainsi, des équipes à l'expérience avérée, complémentaires dans leurs spécialités techniques et sectorielles, sont constituées pour réaliser ces missions.

Alors que le marché et les parties prenantes continuent d'exiger des audits de haute qualité, ils attendent également des audits de plus en plus efficaces. EY cherche à améliorer constamment ses méthodes et ses processus d'audit, tout en améliorant la qualité de ses audits.

En parallèle, nous nous efforçons d'améliorer en permanence les procédures internes de qualité et de maîtrise des risques afin de maintenir un haut niveau de qualité de nos travaux.

EY s'attache aussi à comprendre en quoi la qualité de certaines prestations a pu, dans certains cas, ne pas être à la hauteur de nos attentes ou de celles des parties prenantes y compris des autorités de supervision des activités d'audit. Tirer les enseignements des contrôles internes et externes et identifier les causes des faiblesses et forces relevées pour améliorer constamment la qualité de nos audits fait intégralement partie de notre démarche qualité.

# Système de gestion de la qualité



Conception, mise en œuvre et fonctionnement d'un Système de gestion de la qualité

ISQM 1 exige une approche proactive fondée sur les risques pour gérer la qualité au niveau de l'entité membre à travers la conception, la mise en œuvre et le fonctionnement d'un Système de gestion de la qualité. ISQM 1 requiert également une évaluation, au moins annuelle, de ce système.

Cette norme introduit des exigences strictes relatives à la gouvernance, au leadership et à la culture des entités d'audit et de conseil comptable. Elle requiert un processus d'évaluation des risques de l'entité centré sur l'atténuation des risques qui peuvent avoir un impact sur la qualité des missions. ISQM 1 enjoint également à un suivi approfondi du Système de gestion de la qualité afin de détecter les faiblesses qui appellent des mesures correctrices et de servir de base à l'évaluation de son efficacité globale.

ISQM 1 prévoit enfin une approche intégrée et itérative du Système de gestion de la qualité basée sur la nature et l'environnement de l'entité et les missions qu'elle effectue. Elle requiert également de tenir compte des changements de pratique et des différents modèles de fonctionnement de l'entité (utilisation de la technologie ou appel aux entités multidisciplinaires du réseau par exemple).

L'approche d'EY consiste à concevoir, mettre en œuvre et faire fonctionner un Système de gestion de la qualité appliquée de manière cohérente dans l'ensemble du réseau EY afin de promouvoir qualité et efficacité opérationnelle. Cela est particulièrement important dans une économie mondialisée où de nombreux audits sont internationaux et impliquent le recours à plusieurs entités membres d'EY.

Pour atteindre cet objectif, les entités membres d'EY ont accès à certaines politiques, technologies, stratégies et programmes pour concevoir, mettre en œuvre et exploiter le Système de gestion de la qualité. Le but de ces ressources est de soutenir les entités membres et leurs collaborateurs.

À titre d'exemple, le processus requis d'évaluation des risques tient compte des commentaires de toutes les lignes de services, fonctions et zones géographiques d'EY afin d'élaborer des bases de référence mondiales. Ces bases comprennent notamment des objectifs de qualité (basés sur les exigences ISQM 1), des typologies de risques liés à la qualité et des réponses possibles (par exemple les contrôles clés du Système de gestion de la qualité) applicables aux entités membres d'EY. En outre, EY a développé des outils mondiaux pour activer les processus du Système de gestion de la qualité.

Les entités membres d'EY, y compris celles d'EY en France, sont ultimement responsables de la

conception, de la mise en œuvre et de l'exploitation de leur Système de gestion de la qualité. Elles ont également la responsabilité de :

- Évaluer les politiques, technologies, stratégies, programmes, objectifs de qualité, risques liés à la qualité et les réponses proposées ;
- Déterminer si ces dispositifs doivent être complétés par l'entité membre pour se conformer, par exemple, aux lois et réglementations locales ou s'il est nécessaire de traduire le contenu dans la langue locale.



Rôles au sein du Système de gestion la qualité

Pour permettre la conception, la mise en œuvre et le fonctionnement du Système de gestion de la qualité d'EY en France, des professionnels sont affectés à des rôles SQM (System of Quality Management). Ces personnes ont l'expérience, les connaissances, l'influence et l'autorité appropriées, et suffisamment de temps pour remplir leurs rôles. Elles sont responsables du bon exercice de leurs rôles.

Les rôles et les responsabilités sont définis dans les politiques du Système mondial de gestion de la qualité afin d'assurer la conformité de sa mise en œuvre en France. Pour les personnes qui occupent des postes de direction dans des entités membres d'EY ou dans des régions, des règles décrivent la façon dont ces personnes répondent du Système de gestion de la qualité et d'autres activités axées sur la qualité, et la façon dont ces responsabilités sont liées à l'évaluation de leur performance.

Les rôles clés au sein du Système de gestion de la qualité sont les suivants :

**Responsabilité ultime et obligation de rendre compte** : le Président d'EY en France a la responsabilité ultime du Système de gestion de la qualité, en particulier de son évaluation et de l'appréciation de son efficacité.

**Responsabilité opérationnelle du Système de gestion de la qualité** : le responsable des activités d'audit et conseil comptable d'EY en France a la responsabilité opérationnelle du Système de gestion de la qualité. Il formule notamment une recommandation de la conclusion de l'évaluation annuelle du Système de gestion de la qualité auprès du Président d'EY en France et supervise le processus de remédiation. Tout en restant ultimement responsable, il désigne un responsable opérationnel SQM pour l'assister dans ses responsabilités et préside un comité opérationnel SQM qui supervise la responsabilité opérationnelle du Système de gestion de la qualité. Ce comité opérationnel SQM réunit le responsable opérationnel SQM, les responsables des lignes de services, les responsables des fonctions Indépendance, Direction des risques, Talent,

# Système de gestion de la qualité

Technologie, Direction technique, Direction qualité et les dirigeants de nos activités FSO (« Financial Services Organisations »).

Responsabilité opérationnelle du respect des exigences en matière d'indépendance : le responsable de l'indépendance d'EY en France se voit assigner la responsabilité opérationnelle du respect des exigences en matière d'indépendance.

Responsabilité opérationnelle du suivi du Système de gestion de la qualité : le responsable de la direction technique d'EY en France a la responsabilité opérationnelle du suivi de la gestion de la qualité. Il supervise le fonctionnement du Système de gestion de la qualité, valide la conclusion de son évaluation annuelle ou propose de la modifier. Tout en restant ultimement responsable, il désigne un responsable national du suivi SQM pour l'accompagner dans ses responsabilités liées au suivi du Système de gestion de la qualité et préside un comité de surveillance du SQM dont l'objectif est de superviser les processus et les activités de suivi du système. Ce comité réunit le responsable de la surveillance SQM, les responsables Qualité des lignes de services, le responsable de l'indépendance, le responsable de la gestion des risques et les responsables de nos activités FSO.



Processus d'évaluation annuelle au 30 juin 2025

Le président d'EY en France est tenu d'évaluer le Système de gestion de la qualité sur une base annuelle, à compter du 30 juin, et de conclure sur son efficacité. Le processus d'évaluation est conduit chaque année sur la base de la politique d'évaluation annuelle Global SQM :

- Cette évaluation permet de déterminer si le Système de gestion de la qualité d'EY en France fournit l'assurance raisonnable que :
- EY en France et ses collaborateurs s'acquittent de leurs responsabilités conformément aux normes professionnelles et aux exigences légales et réglementaires applicables, et les missions sont menées conformément à ces normes et exigences ;
  - Les rapports émis par EY en France et les associés responsables sont appropriés selon les circonstances.

L'évaluation de l'efficacité du Système de gestion de la qualité s'appuie sur les informations recueillies lors des activités de surveillance conduites au cours d'une période donnée et tient compte des résultats des activités suivantes :

- Tests des contrôles clés du Système de gestion de la qualité ;
- Inspections internes et externes ;

- Autres activités de surveillance (par exemple, tests de conformité d'EY en France et de son personnel aux exigences éthiques liées à l'indépendance, observations formulées par des régulateurs externes concernant le Système de gestion de la qualité, signalements par la ligne d'alerte en matière d'éthique).

Les résultats des activités de surveillance s'appuient sur le jugement professionnel notamment pour déterminer si les constats, individuellement ou en combinaison avec d'autres constats, sont constitutifs d'une faiblesse. Toute faiblesse relevée nécessite alors une analyse des causes et un plan d'amélioration de la qualité doit être élaboré afin d'évaluer la gravité et le caractère récurrent de cette faiblesse. Lorsqu'une faiblesse grave est identifiée, l'entité doit évaluer si ses effets sont corrigés et si les mesures prises au 30 juin sont efficaces pour la prise en compte de l'évaluation du Système de gestion de la qualité.



Conclusion de l'évaluation annuelle du Système de gestion de la qualité au 30 juin 2025

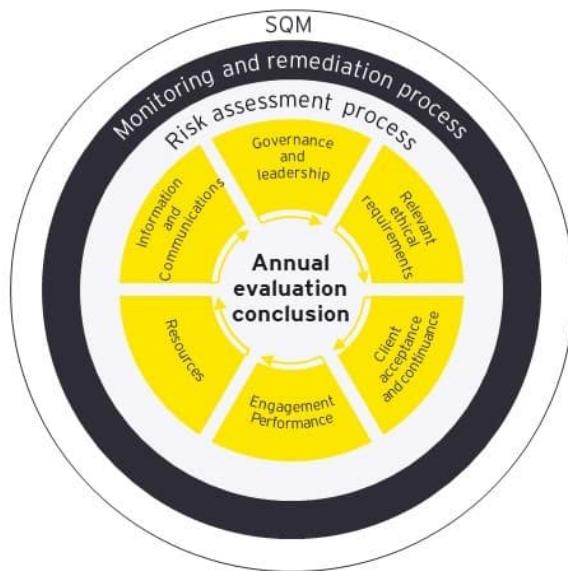
La conclusion de l'évaluation annuelle pour EY en France au 30 juin 2025 est que le Système de gestion de la qualité fournit une assurance raisonnable que les objectifs de ce Système sont atteints.



Les  
composantes de  
notre Système  
de gestion de la  
qualité

# Les composantes de notre Système de gestion de la qualité

Dans les sections suivantes, nous décrivons les composantes du Système de gestion de la qualité.



EY en France a conçu et mis en œuvre un processus d'évaluation des risques pour établir des objectifs de qualité, identifier et évaluer les risques liés à la qualité et concevoir et mettre en œuvre des réponses pour réduire ces risques, comme l'exige la norme ISQM 1. Le processus d'évaluation des risques est réalisé chaque année sur la base des politiques du Système de gestion de la qualité d'EY en France.

Afin de garantir cette cohérence, les objectifs de qualité, les risques de non-qualité et les réponses standards du Système de gestion de la qualité ont été élaborés par des représentants de la direction mondiale (y compris ceux de la ligne de services Audit et conseil comptable) sur la base des contributions des groupes fonctionnels et des groupes de lignes de services de chaque zone géographique. Selon une approche évolutive, les entités membres d'EY adaptent ce système en fonction des faits et des circonstances auxquels elles sont confrontées. Les bases de référence mondiales du Système de gestion de la qualité (SQM Baseline) comprennent :

- SQM Baseline - Objectifs de qualité ;
- SQM Baseline - Risques liés à la qualité ;
- SQM Baseline - Politiques, technologies et contrôles clés destinés à atténuer les risques liés à la qualité.

Chaque SQM Baseline est présumé applicable à toutes les entités membres réalisant des missions

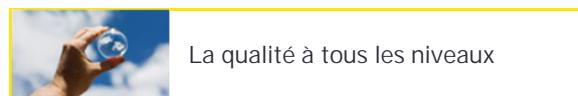
entrant dans le champ d'ISQM 1. Ces entités ont la responsabilité d'évaluer le SQM Baseline et de déterminer s'il doit être complété ou adapté localement (par exemple, risques de qualité additionnels, personnalisation des réponses).

Les spécificités d'EY en France, la nature des services rendus et les tendances du marché ont été analysées au regard des bases de référence mondiales du Système de gestion de la qualité.

EY en France a examiné et accepté ce SQM Baseline et a déterminé si des objectifs de qualité, des risques liés à la qualité ou des contrôles supplémentaires étaient nécessaires.



ISQM 1 inclut des exigences plus fortes en matière de gouvernance, de leadership et de culture d'entreprise au sein des cabinets d'audit et de conseil comptable.



Par leur comportement et leurs actions, les équipes dirigeantes d'EY en France sont chargées d'insuffler un état d'esprit visant à la construction d'un monde économique plus juste et plus équilibré.

Si l'attitude des équipes dirigeantes est essentielle, les collaborateurs d'EY comprennent aussi qu'ils sont les premiers responsables de la qualité des services et qu'au sein de leurs équipes et communautés, ils ont également un rôle de leader à jouer. Les valeurs partagées chez EY guident leurs actions vers des solutions justes, et l'engagement d'EY pour la qualité est inscrit dans ce que nous sommes et dans tout ce que nous faisons.

La conception de l'éthique et de l'intégrité professionnelles, incluse dans notre code de conduite mondial ainsi que dans d'autres politiques, favorise la culture de la consultation et est reprise dans les programmes de formation et les communications internes. Régulièrement, nos principaux responsables rappellent ces attentes en insistant sur les enjeux de la qualité et de la conformité aux règles professionnelles comme à celles d'EY. Notre culture encourage en effet la collaboration au sein des équipes et le recours à l'avis de spécialistes à chaque fois que des situations, des enjeux complexes ou des questions de jugement se présentent, qu'il s'agisse de principes comptables, de normes d'audit, d'information financière, de réglementations professionnelle ou d'indépendance.

# Les composantes de notre Système de gestion de la qualité

Enfin, la qualité des services rendus est un indicateur clé pour l'évaluation et la rétribution des professionnels d'EY.

Une enquête mondiale sur la qualité est menée tous les ans. Elle porte sur la perception par nos collaborateurs de la culture de la qualité. En 2025, les résultats de ce sondage indiquent que nos collaborateurs reconnaissent que le ton donné par la direction atteste de son engagement pour la qualité et qu'EY valorise les contributions allant en ce sens. Notre forte culture de consultation, notre dispositif de parrainage et notre souci d'amélioration continue de la qualité se reflètent également dans cette enquête. Elle indique néanmoins que des améliorations restent possibles dans la gestion de la charge de travail de nos collaborateurs. EY en France tient compte de ces résultats pour adapter ses initiatives locales.



## Code de conduite

Nous encourageons une culture d'intégrité auprès de tous nos professionnels et toutes personnes travaillant avec EY. Avec le code de conduite mondial d'EY, chacun dispose d'un ensemble de principes clairs pour guider ses actions et son comportement professionnel.

Le code, qui s'applique à tous les professionnels d'EY, est structuré autour de cinq thèmes :

1. Travailler dans un esprit d'équipe ;
2. Travailler avec les clients, les régulateurs et les tiers ;
3. Agir avec une parfaite intégrité professionnelle ;
4. Rester objectif et préserver son indépendance ;
5. Protéger les données, les informations et le capital intellectuel.

Le code de conduite est signé par l'ensemble de nos collaborateurs et associés lors de leur intégration chez EY, puis chaque année.

Les politiques et procédures ainsi que des communications régulières ont pour objectif de s'assurer du respect des lois et réglementations locales et, plus encore, de créer un climat favorable au comportement responsable de nos collaborateurs et associés, y compris quand ils sont amenés à signaler des comportements non-éthiques sans crainte de représailles.

Dans l'enquête mondiale sur la qualité menée en 2025, 96 % des personnes interrogées ont indiqué que si on leur demandait de faire quelque chose qui, selon elles, contreviendrait aux normes professionnelles ou éthiques, elles feraient part de leurs préoccupations à leur équipe, à des personnes

ayant un rôle à responsabilités ou utiliseraient la hotline EY dédiée à ces sujets.



## Cadre de responsabilités

Les responsabilités sont définies par un ensemble de politiques qui décrivent comment les associés, les directeurs et les dirigeants des entités membres d'EY seront tenus responsables de leurs rôles dans le Système de gestion de la qualité ainsi que dans d'autres activités axées sur la qualité. Ces politiques énoncent également la façon dont ces responsabilités sont reprises dans l'évaluation de leur performance.

Ce dispositif mondial s'applique à tous les associés, les directeurs et les dirigeants d'EY, quel que soit leur rôle, leur ligne de services ou leur bureau de rattachement. Il est complété par deux dispositifs supplémentaires :

- Un cadre spécifique à la ligne de services Audit et conseil comptable ;
- Un cadre applicable à toutes les lignes de services, qui couvre les personnes qui occupent des rôles de direction au niveau de l'entité membre d'EY et des régions.

Ces trois dispositifs établissent des attentes claires en matière de qualité afin de maintenir la confiance des parties prenantes externes. Ils décrivent les règles permettant de s'assurer que les critères « qualité » d'une personne sont pris en compte de manière appropriée dans l'évaluation de sa performance globale.



## Conformité aux exigences légales et règles éthiques

Le code de conduite mondial d'EY établit les principes applicables à l'ensemble de nos collaborateurs pour guider leurs actions et leurs comportements professionnels. EY en France s'engage à se conformer aux lois et réglementations et les valeurs d'EY. Cet engagement est porté par les valeurs d'EY et la volonté constante de faire ce qui est juste. Plusieurs politiques et procédures, expliquées dans les paragraphes ci-dessous, fournissent le cadre de cet engagement important.

# Les composantes de notre Système de gestion de la qualité



## Indépendance

Le respect des règles éthiques applicables, dont celles relatives à l'indépendance, est un élément clé du Système de gestion de la qualité. Cela implique de nous assurer que nous restons indépendants tant dans les faits qu'en apparence. Les règles déontologiques et d'indépendance applicables à nos audits et services professionnels relèvent du code de l'International Ethics Standards Board for Accountants (IESBA) qui comprend également les normes internationales d'indépendance. Nous nous conformons également aux obligations locales en matière d'éthique et d'indépendance ou codes applicables à EY en France. Nous vous invitons à consulter la section « Indépendance » pour plus de détails sur les politiques, les outils et les processus liés au maintien de notre indépendance.



## Non-respect des lois et réglementations

Conformément au code de l'IESBA, EY a adopté une politique dite « NOCLAR » visant à respecter les obligations de signalement des cas, réels ou soupçonnés, de non-conformité aux lois et règlements par les clients ou les collaborateurs d'EY.

Ces signalements sont parfois accompagnés de rapports aux autorités réglementaires compétentes conformément aux lois locales.



## Direction mondiale de la conformité

Bien que les exigences spécifiques en matière de conformité légale et réglementaire soient gérées par des spécialistes et les entités membres d'EY, compte tenu de l'application locale des lois et des réglementations, EY dispose d'une direction mondiale de la conformité chargée de superviser la conception et la mise en œuvre de programmes de conformité, répondant aux exigences légales et réglementaires.

Les sujets actuellement traités par la direction mondiale de la conformité sont le respect des règles relatives à l'intelligence artificielle (IA), du traitement des données, des conflits d'intérêts, de la criminalité financière, de l'indépendance et de la conformité en matière de responsabilité sociale et environnementale des entreprises (RSE). Ces sujets présentent des enjeux communs à l'ensemble des entités membres du réseau EY.

La direction mondiale de la conformité joue également un rôle dans la coordination et la surveillance de la conformité aux lois, aux règlements et aux politiques d'EY liés aux principaux sujets de

conformité à l'échelle mondiale. Ses objectifs sont les suivants :

1. Apporter une assurance quant à l'efficacité opérationnelle des contrôles effectués ;
2. Identifier les opportunités d'amélioration continue ;
3. Identifier les cas de non-conformité et en référer à la direction des risques.

La direction mondiale de la conformité est dirigée par le responsable mondial de la conformité lequel est placé sous la responsabilité du responsable de la direction mondiale des affaires et des risques.

EY France a nommé une responsable de la conformité. Cette personne est chargée de comprendre les exigences de conformité au niveau local, de travailler avec des spécialistes de la conformité pour concevoir et mettre en œuvre des programmes de conformité qui répondent à ces exigences et de rendre compte à la direction de l'entité membre de la performance de ces programmes.



## Dispositif d'alerte

La hotline EY/Ethics permet aux collaborateurs d'EY, aux clients et aux tiers de signaler de manière confidentielle tout comportement non éthique ou inapproprié qui paraîtrait en violation avec les normes professionnelles ou qui ne serait pas cohérent avec nos valeurs ou notre code de conduite. Cette hotline est gérée par une entreprise indépendante qui garantit un traitement confidentiel et, si souhaité, anonyme.

Toute alerte transmise à la hotline EY/Ethics fait l'objet d'une attention immédiate de la part de l'équipe chargée des sujets éthiques. Selon la nature des faits signalés, nos équipes des directions des risques, juridique, gestion des talents, ou autres, peuvent être mobilisées pour examiner et investiguer ces situations.



## Prévention de la corruption

La politique mondiale de prévention de la corruption d'EY fournit aux associés et collaborateurs des instructions sur la conduite à tenir face à certains agissements qui seraient contraires aux lois ou à l'éthique. Elle souligne leur obligation de respecter les dispositions légales de lutte contre la corruption et détaille les différentes formes de corruption. Elle fixe également les responsabilités d'alerte interne en cas de découverte ou de suspicion d'un fait de corruption.

# Les composantes de notre Système de gestion de la qualité

EY a une politique de tolérance « zéro » en ce qui concerne la corruption et le trafic d'influence et rejette toute forme de corruption dans ses activités professionnelles, qu'elles soient exercées en France ou à l'étranger.

Le respect de nos valeurs et des dispositions légales en matière de lutte anti-corruption, en particulier de la loi Sapin 2, sont primordiaux.



## Opérations d'initiés

Les opérations sur des actions ou d'autres instruments financiers sont régies par de nombreuses lois et réglementations. EY s'engage à agir avec intégrité professionnelle et à se conformer à ces lois, réglementations et normes que les associés et collaborateurs d'EY sont également tenus de respecter.

La politique relative aux opérations d'initiés réaffirme l'interdiction pour les associés et collaborateurs EY de réaliser sur le marché boursier des opérations sur des actions ou autres instruments financiers sur la base d'informations privilégiées dont ils ont connaissance (informations à caractère précis qui n'ont pas été rendues publiques). Elle donne des précisions sur la nature des informations privilégiées et identifie les personnes à consulter en cas de question à ce sujet.



## Sanctions économiques et commerciales

EY est attentif aux sanctions prises par les Etats ou les organisations internationales dans les différentes régions du monde et met à disposition des processus d'identification utiles aux professionnels d'EY relatives aux activités concernées tant avant l'acceptation des missions que durant leur déroulement.



## Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme

Les obligations imparties aux professions réglementées du chiffre et du droit font l'objet de politiques et de procédures spécifiques pour EY en France. Ces procédures concernent les vérifications portant sur l'identité des clients et de leurs bénéficiaires effectifs. Ces vérifications et la vigilance à l'égard des opérations de nos clients varient en fonction du risque identifié.

Notre processus d'acceptation des clients et des missions intègre également le risque de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme en complément d'autres risques liés à la corruption, à l'éthique et aux sanctions économiques.

Dans chacune de nos lignes de services, un associé dédié accompagne nos professionnels dans l'appréciation des situations particulières et s'assure du respect des exigences de nos réglementations professionnelles.

Parmi les moyens de sensibilisation des professionnels, nous organisons des formations périodiques et tout nouveau collaborateur suit une session de formation sur le sujet.



## Politique mondiale de protection des données confidentielles

La protection des données confidentielles est une préoccupation quotidienne pour les membres d'EY. Le respect de la propriété intellectuelle et de toute information sensible et non publique est requis par le code de conduite mondial qui définit précisément les comportements attendus de tout associé ou collaborateur d'EY.

Cette politique qui précise le concept de confidentialité est l'élément clé d'une démarche plus globale qui inclut des politiques mondiales relatives aux conflits d'intérêts, à la protection des données personnelles et à la conservation des données. Cette démarche comprend également les éléments suivants :

- Un guide d'utilisation des médias sociaux ;
- Des règles d'utilisation et de conservation des documents et informations ;
- Une procédure de gestion des incidents de violation de données.

De plus, la politique mondiale des agissements non-éthiques impose que nos collaborateurs communiquent tout comportement susceptible d'être en violation avec la réglementation en vigueur, les normes applicables ou le code de conduite mondial d'EY. Cette politique inclut les cas de divulgation non autorisée ou inappropriée d'informations confidentielles.



## Politique mondiale de protection des données personnelles

La politique mondiale sur la protection des données personnelles renforce les dispositions du code de conduite mondial d'EY portant sur le respect et la protection des données personnelles en accord avec le cadre légal et réglementaire ainsi que les pratiques professionnelles applicables.

Cette politique est conforme au Règlement général européen sur la protection des données (RGPD) et aux autres réglementations locales à travers le monde. La politique mondiale de protection des données personnelles d'EY définit les conditions d'utilisation et de protection des données

# Les composantes de notre Système de gestion de la qualité

individuelles qu'elles concernent nos actuels, anciens ou potentiels salariés, clients, fournisseurs ou autres partenaires de nos activités. EY a également mis en place des règles contraignantes (BCR ou Binding Corporate Rules), approuvées par les régulateurs européens et britanniques et gérées par le responsable mondial de la protection des données pour faciliter le transfert des données personnelles au sein du réseau EY.

En outre, les équipes d'EY s'engagent à une utilisation responsable des données personnelles et confidentielles au travers des technologies d'IA, conformément aux lois, réglementations et normes professionnelles applicables à l'utilisation et à la gestion des systèmes d'IA et des données associées.

En complément de cette politique, EY en France a établi un ensemble de règles de fonctionnement et de procédures obligatoires, exprimées dans une Charte de sécurité de l'information qui est annexée au règlement intérieur des entités membres du réseau EY en France.



Data Stewardship Office

Bien que les données requièrent une protection rigoureuse, elles constituent également une ressource précieuse permettant de favoriser l'innovation et de créer de la valeur. Le DSO (Data Stewardship Office) a été mis en place pour répondre au besoin de renforcer la gouvernance des données et d'assurer un traitement uniifié des données à l'échelle des entités membres, des lignes de services et des équipes EY.

Le DSO a pour mission de coordonner les fonctions de contrôle et de gestion des risques de premier niveau, tout en jouant un rôle central dans le renforcement de la responsabilisation des équipes métier quant à la gestion des données sur l'ensemble de leur cycle de vie. Il a également pour objectif d'assurer une application rigoureuse et homogène des politiques et directives mondiales d'EY en matière de protection des données et de sécurité de l'information.

Afin de renforcer la gouvernance des risques liés aux données, le DSO entreprend une évaluation approfondie des politiques et normes EY en matière de gestion des données. Le cadre de cette évaluation s'appuie sur les fondements d'un programme de gouvernance des données incluant : les politiques et les normes, le pilotage, les métadonnées et leurs connexions, la qualité des données, la gestion des risques et des contrôles ainsi que les dispositifs de suivi et de reporting.



Conservation des documents

Au sein des entités membres du réseau EY en France, les obligations de conservation des documents s'appliquent à toutes les missions et à tous nos collaborateurs.

Les obligations légales relatives à la protection et à la conservation des documents professionnels des auditeurs font l'objet d'instructions précises régulièrement rappelées. Nos procédures établissent également les dispositions à prendre pour assurer la protection particulière de tout document qui pourrait avoir à être produit dans le cadre de litiges prévisibles ou déclarés, d'enquêtes administratives ou judiciaires nous concernant ou concernant nos clients.



Rotation des associés et d'autres membres de l'équipe

EY est favorable à la rotation obligatoire des associés d'audit sur les dossiers car elle permet une vision nouvelle des risques et des procédures d'audit mises en œuvre. Cette rotation favorise l'indépendance vis-à-vis de l'équipe dirigeante de l'entité auditee. Combinée aux règles d'indépendance, la rotation des associés et la surveillance des auditeurs par des autorités indépendantes contribuent à renforcer l'indépendance et l'objectivité et à améliorer ainsi la qualité de l'audit.

En France, nous gérons cette rotation dans le cadre des règles fixées par le code d'éthique de l'IESBA (International Ethics Standards Board for Accountants), des obligations définies par la loi française et des règles de la SEC américaine (US Securities and Exchange Commission) quand elles sont applicables.

La législation française prévoit la rotation tous les six exercices des associés signataires (ainsi que des signataires de filiales importantes) pour l'audit des entités d'intérêt public et de certaines entités faisant appel à la générosité du public. Par ailleurs, une rotation après six exercices est appliquée par EY en France pour les réviseurs indépendants de ces entités.

« Les associés d'audit principaux » sont ainsi l'associé signataire, le réviseur indépendant et les signataires de filiales importantes. Lorsque la période de rotation arrive à son terme, un « associé d'audit principal » ne peut plus mener ou coordonner de services professionnels auprès de l'entité pendant une période de viduité. Cette période est de cinq ans pour l'associé signataire depuis le 15 décembre 2023 en application des règles fixées par le code IESBA et de

# Les composantes de notre Système de gestion de la qualité

trois ans pour le réviseur indépendant et les signataires de filiales importantes.

Au-delà de l'exigence légale de rotation pour les « associés d'audit principaux » des entités d'intérêt public, EY a établi en conformité avec les exigences du code IESBA et de l'article 17 du règlement (EU) 537/2014, un cadre de rotation progressive pour d'autres associés et collaborateurs intervenant sur une longue période pour un client d'audit, de façon à prévenir le risque de non-indépendance qui pourrait en résulter.

Pour veiller à la bonne application des principes de rotation des associés et d'autres membres de l'équipe, nous réunissons les informations nécessaires dans des bases de données dédiées et avons mis en place un processus de planification des rotations sous la supervision du responsable de la direction technique.

## Rotation des cabinets

Nous nous conformons aux dispositions de l'article 17 de la réglementation (EU) 537/2014 relatives à la rotation des cabinets sur les entités d'intérêt public.



## Acceptation et maintien de nos clients et missions

## Politique mondiale d'acceptation et de maintien de nos clients et missions

La politique mondiale EY d'acceptation et de maintien des clients et des missions énonce des principes permettant aux entités membres de déterminer si elles acceptent un nouveau client, une nouvelle mission avec un client existant ou si elles peuvent continuer à travailler avec un client ou sur une mission existante. Ces principes sont essentiels au maintien de la qualité, à la gestion des risques, à la protection des collaborateurs d'EY et au respect des exigences réglementaires. La politique mondiale EY d'acceptation et de maintien des clients et des missions est un exemple de politique pour s'assurer du respect des valeurs EY, et participer à la cohérence dans le Système de gestion de la qualité.

Les objectifs de la politique sont les suivants :

- Établir un processus rigoureux d'évaluation des risques et de prise de décisions pour accepter ou maintenir des clients ou des missions ;
- Répondre aux règles d'indépendance applicables ;

- Identifier et traiter de manière appropriée tout conflit d'intérêts ;
- Identifier les clients ou les missions qui présentent un risque accru ;
- Mettre en évidence les clients ou les missions non conformes aux valeurs d'EY ;
- Exiger, selon les cas, la consultation de professionnels EY désignés pour identifier des procédures de gestion des risques supplémentaires pour des facteurs de risque spécifiques élevés ;
- Se conformer aux exigences légales, réglementaires et professionnelles ;
- S'assurer que la mission prévue s'inscrit dans le cadre des services d'EY et n'implique pas de service interdit.

En outre, la politique mondiale EY sur les conflits d'intérêts définit, au travers de normes, un processus pour identifier et traiter des catégories de conflits d'intérêts potentiels. Elle comprend également des dispositifs visant à atténuer les conflits d'intérêts potentiels aussi rapidement et efficacement que possible, au moyen de mesures de sauvegarde pertinentes. Ces mesures peuvent consister en l'obtention de l'accord formel des clients concernés autorisant les membres d'EY à accepter la mission sous réserve de la mise en place d'équipes distinctes, ou le refus de la mission pour éviter le conflit identifié.

En ligne avec le dernier code de l'IESBA, la politique mondiale d'EY sur les conflits d'intérêts et ses guides d'application tiennent compte de la complexité croissante des missions et des relations avec les clients, ainsi que de la nécessité de répondre rapidement et avec précision aux clients.

## Mise en œuvre de la politique

Nous utilisons le processus EY d'acceptation des clients et des missions (PACE), un système intranet, pour coordonner les activités d'acceptation et de maintien des clients et des missions, conformément aux politiques mondiales, à celles des lignes de services et à celles des entités membres d'EY. PACE guide les utilisateurs à travers les règles d'acceptation et de maintien des missions d'audit et non-audit et fait référence aux politiques et aux normes professionnelles et d'indépendance nécessaires pour évaluer à la fois les opportunités commerciales et les risques associés. PACE est un exemple de ressources technologiques mises à disposition des entités membres d'EY à travers le monde pour assurer la cohérence du Système de gestion de la qualité.

# Les composantes de notre Système de gestion de la qualité

Le processus d'acceptation ou de maintien des clients et des missions prend en compte l'évaluation par l'équipe des facteurs de risque sur un large éventail de critères tels que l'industrie, l'attitude de la direction, l'environnement de contrôle interne, la complexité de l'audit ou l'identité des parties liées.

Dans le cadre de ce processus, nous examinons les caractéristiques de risque d'un client ou d'une mission potentielle et le résultat de nos procédures. Avant d'accepter un nouveau client ou une nouvelle mission, nous évaluons également si nous disposons des ressources suffisantes et appropriées pour fournir un service de qualité, en particulier dans des domaines hautement techniques, et si les services demandés par le client sont en ligne avec notre savoir-faire. Le processus d'approbation prévoit que de nouvelles missions d'audit ne peuvent être acceptées sans l'approbation de représentants locaux de la direction technique et de la ligne de services Audit et conseil comptable voire de la région et de la zone quand le niveau de risque le justifie.

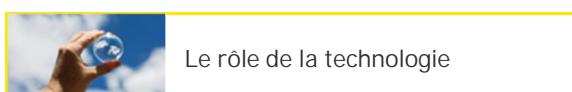
Lors du processus annuel du maintien des clients et des missions, nous analysons les services déjà rendus et notre capacité à poursuivre un service de qualité. L'associé principal de chaque audit, de concert avec le responsable de la ligne de services Audit et conseil comptable, examine chaque année notre relation avec l'entité auditee afin de déterminer si son maintien est approprié.

À la suite de cette évaluation, certaines missions d'audit peuvent faire l'objet de procédures de surveillance supplémentaires, d'autres peuvent être interrompues, en conformité avec la réglementation. Comme pour le processus d'acceptation des clients et des missions, des représentants locaux de la direction technique et de la ligne de services Audit et conseil comptable voire de la région et de la zone participent au processus de maintien des clients et des missions.



Réalisation de nos audits

EY investit plus d'un milliard de dollars américains dans une plateforme technologique de nouvelle génération dans le but de délivrer constamment des audits de grande qualité et de promouvoir la confiance dans les marchés financiers ; de transformer l'expérience d'audit avec des perspectives centrées sur la technologie et basées sur la donnée.



Le rôle de la technologie

La dernière phase de l'investissement technologique d'un milliard de dollars américains introduit une série de fonctionnalités dotées d'IA pour accélérer la transformation de l'audit et utiliser l'IA sur l'ensemble des 160 000 missions d'audit d'EY dans le monde. Cet investissement s'appuie sur les bases déjà solides de la suite technologique d'EY en intégrant des technologies de nouvelle génération sur une même plateforme alimentée par l'IA. Cette plateforme favorise la transformation en exploitant :

- Des capacités d'accès et de traitement de données de nouvelle génération ;
- L'intelligence artificielle (IA) à grande échelle ;
- Une expérience utilisateur améliorée.

En 2025, EY a lancé 30 nouvelles fonctionnalités technologiques améliorées pour l'Audit et le conseil comptable, ce qui porte le nombre total de fonctionnalités utilisées à plus de 100 depuis le lancement de ce programme de quatre ans.



Focus sur la qualité grâce à la technologie

*Capacités d'accès aux données de nouvelle génération et analyses avancées de données*

Les capacités d'analyse avancées des données contribuent à améliorer la qualité car elles permettent l'analyse de larges populations de données. Ce type d'audit basé sur la donnée est intégré à la méthodologie d'audit. La suite d'outils d'analyse de données déployée au niveau mondial « EY Helix » permet déjà l'utilisation d'analyses robustes de données tout au long de l'audit ; ce qui permet aux équipes d'EY d'affiner leur revue sur les bonnes données au bon moment et de mieux comprendre l'entreprise auditee et les risques qu'elle présente. En intégrant davantage l'analyse poussée de données directement dans le déroulé des tâches de la plateforme d'audit et d'EY Canvas, EY fournit à l'utilisateur les données nécessaires et améliore considérablement son expérience. L'amélioration des capacités de recueil et d'analyse des données contribue ainsi à renforcer la confiance dans un audit de grande qualité en élargissant la population des données utilisées pour obtenir des éléments probants.

*L'IA à grande échelle*

Les nouvelles fonctionnalités incluent EYQ Assurance Knowledge, qui utilise l'IA générative (GenAI) pour faciliter la recherche détaillée et l'accès aux contenus comptables et d'audit. En intégrant EYQ Assurance Knowledge directement dans le déroulé des tâches d'EY Canvas, 140 000 professionnels de l'Audit et du conseil comptable d'EY sont équipés d'IA générative leur fournissant des réponses basées sur le profil et le contexte spécifique de leurs missions d'audit, y

# Les composantes de notre Système de gestion de la qualité

compris en termes de géographie, de secteur d'activité et de complexité.

Parmi les autres fonctionnalités, une nouvelle version des checklists de contrôle des annexes comptables, dotées d'IA, propose des réponses aux collaborateurs. De la même manière, EY Financial Statement Tie Out aide les professionnels de l'audit à vérifier l'exactitude et l'intégrité des états financiers. Ces fonctionnalités sont développées et déployées conformément aux principes EY en matière d'IA responsable.

## *Une expérience utilisateur améliorée*

Une expérience utilisateur unique contribue à la qualité en facilitant des audits très intégrés et exécutés de manière cohérente dans le monde entier. Aujourd'hui, EY Canvas est au cœur de l'expérience d'audit : il favorise une coordination efficace, une documentation cohérente et une collaboration plus facile entre les équipes EY et les entreprises dans le monde entier. En intégrant un ensemble de procédures standardisées, la donnée et les bases de connaissances au sein d'une même plateforme permettent aux équipes EY d'accéder à toutes les fonctionnalités nécessaires à la réalisation d'audits de grande qualité et offrent aux personnels de l'entité auditee la possibilité de mieux comprendre l'avancement de l'audit.



## La qualité au cœur du développement technologique

Les efforts d'EY pour construire cette plateforme technologique intégrée de nouvelle génération, pour l'Audit et le conseil comptable, font partie d'un programme de transformation mondial. Ce programme comprend des protocoles standards de création, de développement et de déploiement de concepts technologiques. De nombreuses parties prenantes sont impliquées dans cet effort, dont des représentants mondiaux et régionaux de la direction technique, du réseau mondial de la direction de la qualité et de la direction technologique d'EY.

Les nouveaux concepts technologiques pour l'Audit et le conseil comptable sont présentés à un comité mondial composé de ces parties prenantes pour évaluation sur la base de plusieurs critères, en particulier de qualité, de valeur pour les associés et collaborateurs d'EY et de valeur pour les clients d'EY. Si le comité estime qu'un concept ne répond pas suffisamment à ces critères ou d'autres encore, il est rejeté ou des ajustements sont apportés, et le concept est à nouveau présenté au comité.

La réalisation de tests rigoureux tout au long du cycle de développement, y compris auprès des utilisateurs ultimes, est une condition préalable au déploiement de toute technologie d'audit. Cette dernière est

ensuite présentée à la direction mondiale de la ligne de services Audit et de conseil comptable une fois les phases de tests et de pilotes terminées, les retours utilisateurs analysés et intégrés, et la certification nécessaire obtenue.



## Méthodologie basée sur la technologie

Les entreprises tirent parti de la technologie pour développer de nouvelles applications et processus de gestion ainsi que pour analyser davantage de données et prendre des décisions plus éclairées. Cette tendance facilite une approche de l'audit plus axée sur l'analyse des données et des risques. Des populations complètes de données peuvent être analysées et fournissent à l'auditeur une vision plus complète des flux et processus de transactions.

L'utilisation des données a été intégrée dans la méthodologie d'audit mondiale EY (EY GAM). Ceci améliore l'évaluation préliminaire des risques par l'auditeur et lui permet de remettre en question ses conclusions tout au long des différentes phases de l'audit. L'auditeur peut réévaluer le risque en fonction de ce qui est identifié par la donnée, grâce à un processus d'audit itératif.



## Couvrir le risque d'une dépendance excessive à la technologie

EY a mis en place des procédures, des politiques et des outils pour encourager une utilisation responsable des outils et technologies d'audit, y compris celles fondées sur l'IA. Ces procédures visent également à atténuer le risque de dépendance excessive des professionnels de l'audit à ces outils. En effet, EY GAM met l'accent sur l'importance de l'exercice d'un esprit critique, la supervision et la revue appropriées par l'ensemble des collaborateurs dans l'exécution des procédures d'audit. Les outils et la technologie d'audit d'EY, notamment ceux basés sur l'IA, visent à aider l'équipe de mission dans la réalisation des procédures pour répondre aux risques d'anomalies significatives, mais ne remplacent pas l'expérience ni le jugement du professionnel pour parvenir à une conclusion.



## Prise en compte du risque de fraude dans l'audit

À mesure que les organisations deviennent de plus en plus complexes et dépendantes au numérique, il est nécessaire de faire évoluer les travaux de l'auditeur pour identifier et répondre aux risques d'anomalies significatives résultant de fraudes, ainsi qu'à la manière dont l'auditeur réagit face à une fraude identifiée ou suspectée.

# Les composantes de notre Système de gestion de la qualité

- EY exploite les données pour identifier et répondre au risque d'information financière frauduleuse. Par exemple, les auditeurs peuvent utiliser de plus en plus les capacités avancées de la plateforme EY Helix pour détecter des transactions inhabituelles et des schémas récurrents susceptibles de révéler un risque accru de fraude. En complément de l'accès aux spécialistes en fraude et investigations, EY met à disposition des outils et processus pour aider les équipes à identifier et traiter des risques spécifiques de fraude, notamment : l'outil de vérification d'authenticité des documents (Document Authenticity Tool) qui permet de détecter des modifications sur des documents électroniques sélectionnés à l'aide de diverses techniques, et d'identifier les cas où un document fourni comme élément probant pourrait avoir été altéré, falsifié ou modifié;
- L'outil d'analyse de risque sur les journaux d'écritures comptables (Journal Entry Fraud Risk Analyzer (JEFRA)), qui évalue chaque écriture comptable sélectionnée selon des caractéristiques associées à un risque élevé de contournement des contrôles par la direction, et identifie les écritures nécessitant une analyse complémentaire ;
- Le processus d'alerte sur les rapports sur les vendeurs à découvert qui assure une veille et une diffusion mondiale de ces rapports auprès des équipes d'audit EY et de la direction.



## Supervision des travaux d'audit

Les règles internes d'EY définissent les obligations et modalités d'implication directe des responsables de la mission dans les travaux, les différents niveaux de supervision ainsi que les obligations de documentation des travaux effectués et des conclusions émises. Les membres de l'équipe en charge de cette supervision procèdent à une revue détaillée des éléments de documentation des travaux pour en vérifier la pertinence et l'exhaustivité.

Les managers expérimentés, les directeurs et les associés responsables de la mission opèrent une revue de second niveau pour s'assurer de la pertinence des procédures d'audit effectuées ainsi que des traitements comptables et de l'information financière présentée par l'entité contrôlée.

Lorsque cela est nécessaire compte tenu du risque, un fiscaliste revoit la documentation fiscale significative et les documents de travail pertinents. Pour les entités cotées et d'intérêt public et certaines autres entités, un collaborateur expérimenté s'assure de la qualité de la mission (décrit ci-dessous dans la section « revue de la qualité des missions ») par

l'examen des sujets comptables et des sujets relatifs à l'exécution de l'audit et par la revue des états financiers de l'entité auditee et du rapport de l'auditeur.

La nature, le calendrier et l'étendue de la supervision des travaux d'audit dépendent de nombreux facteurs, dont :

- Le niveau de risque, l'importance relative, la subjectivité et la complexité du sujet considéré ;
- La compétence et l'expérience des membres de l'équipe de mission en charge de la documentation d'audit ;
- Le niveau de participation directe du professionnel en charge de la revue des travaux d'audit ;
- L'étendue de la consultation.

Les politiques d'EY insistent sur le rôle crucial de l'associé signataire dans la gestion de la qualité de l'audit. En cela, il se doit de renforcer la culture de la qualité auprès de tous les membres de l'équipe de mission de groupe y compris les auditeurs des filiales.



## Politiques de consultation

Les politiques de consultation EY sont fondées sur une culture à travers laquelle les professionnels de l'audit sont encouragés à partager leurs points de vue sur les problématiques complexes en matière de principes comptables, de normes d'audit et de contenu du rapport d'audit. Dans l'enquête sur la qualité 2025, 87 % des personnes interrogées au niveau mondial ont déclaré que la culture de consultation d'EY les encourageait à solliciter conseil et soutien.

L'environnement dans lequel les entités membres d'EY évoluent étant de plus en plus complexe et connecté au niveau mondial, la culture de consultation EY est devenue encore plus importante pour tirer des conclusions adéquates. Nos règles internes de consultation sont destinées à assurer l'implication des ressources nécessaires pour que l'équipe de mission puisse toujours étayer ses conclusions sur la base des éléments les plus pertinents.

La culture de consultation EY permet aux équipes d'audit de délivrer, de façon transparente pour les clients audités, des positions homogènes et cohérentes.

Pour les questions complexes et délicates, un processus formel requiert des consultations en dehors de l'équipe de mission auprès de professionnels plus expérimentés ou aux connaissances spécialisées, en particulier ceux de la

# Les composantes de notre Système de gestion de la qualité

direction technique ou de la direction de l'indépendance. De manière à maintenir objectivité et esprit critique professionnel, les politiques d'EY requièrent que les membres de la direction technique, de l'indépendance et toute autre personne ne participent pas à une telle consultation s'ils servent, ou ont récemment servi, l'entité visée par la consultation. Dans ces circonstances, d'autres personnes dûment qualifiées sont affectées.

Les politiques d'EY exigent également que toutes les consultations soient documentées, avec notamment l'accord écrit de la ou des personnes consultées, afin de démontrer leur compréhension de la question et de sa résolution.



## Revue de la qualité des missions

Les politiques de revue de la qualité des missions d'EY (ou revue indépendante) sont conformes à la norme internationale sur le management de la qualité (ISQM 2, « Revues de la qualité des missions »). Elles traitent à la fois des audits qui doivent faire l'objet de ces revues et des qualifications des réviseurs, de la formation et de leur accréditation. Les réviseurs sont des professionnels EY expérimentés qui possèdent une connaissance approfondie des problématiques de l'entité auditee. Ils sont indépendants des équipes de mission et évaluent objectivement les jugements importants portés par ces équipes et les conclusions qui en découlent.

La revue de la qualité de la mission couvre l'ensemble du cycle de la mission, y compris la planification, l'évaluation des risques, la stratégie d'audit et l'exécution des procédures d'audit. Les politiques et procédures, relatives à la réalisation et à la documentation des revues de la qualité des missions, établissent des directives précises sur la nature, le calendrier et l'étendue des procédures à exécuter, ainsi que sur la documentation requise attestant leur finalisation. Dans tous les cas, la revue de la qualité de la mission est finalisée avant que le rapport de l'auditeur ne soit émis.

Les revues de la qualité de la mission sont effectuées conformément aux normes professionnelles applicables aux audits de toutes les sociétés cotées, de toutes les entités d'intérêt public et de celles considérées comme nécessitant un suivi renforcé.



## Résolution des divergences d'opinion au sein d'une équipe

Chez EY, nous développons une culture de collaboration et encourageons les collaborateurs EY à exprimer leurs éventuelles divergences d'opinion professionnelle ou leurs interrogations. Nos règles

internes permettent à chacun d'exprimer, au sein de l'équipe, toute divergence considérée comme significative ou qui pourrait avoir un effet sur l'opinion émise sur les comptes.

Cette culture est clairement présentée aux professionnels lorsqu'ils rejoignent EY, et les entités membres d'EY continuent de promouvoir une culture qui renforce la responsabilité et la capacité d'une personne à faire entendre son propre point de vue et à rechercher ceux des autres.

Les éventuelles divergences d'opinion professionnelle trouvent généralement leur résolution au sein de l'équipe de mission. Toutefois, si un des membres de l'équipe n'est pas satisfait de la solution retenue, nos politiques EY prévoient qu'il doit en référer à son autorité immédiatement supérieure, jusqu'à ce qu'un accord soit trouvé ou une décision finale adoptée, incluant si nécessaire, une consultation de la direction technique.

En outre, si le réviseur de la qualité de la mission émet une recommandation que l'associé signataire n'accepte pas de suivre ou que la problématique n'est pas traitée à la satisfaction du réviseur, le rapport d'audit ne peut être émis tant que ce désaccord n'est pas résolu.

Les désaccords résolus au travers d'une consultation avec le département de la direction technique doivent être documentés.



## Ressources

EY continue d'investir dans ses ressources. Les ressources définies par ISQM1 comprennent les ressources intellectuelles, technologiques et humaines.



## Méthodologie d'audit (EY GAM)

La méthodologie mondiale d'audit d'EY (EY GAM) fournit un cadre pour la réalisation de services d'audit de grande qualité grâce à l'application homogène de processus de réflexion, de jugements et de procédures dans toutes les missions d'audit, quelle que soit leur taille. EY GAM exige également le respect des règles de déontologie applicables, dont celles relatives à l'indépendance vis-à-vis de l'entité auditee. Evaluer les risques, les réexaminer et les modifier au besoin puis utiliser ces évaluations pour déterminer la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit est fondamental dans EY GAM. La méthodologie met également l'accent sur l'application d'un esprit critique adapté dans l'exécution des procédures d'audit. EY GAM est basé

# Les composantes de notre Système de gestion de la qualité

sur les normes internationales d'audit (ISA) et est complété par les procédures nécessaires pour se conformer aux normes d'audit et aux exigences légales et réglementaires françaises. EY GAM est un exemple de ressource intellectuelle mise à la disposition des entités membres d'EY pour assurer l'uniformité de l'exécution des missions d'audit.

Accessible dans EY Atlas, EY GAM se décline par sujets et est conçue pour développer une stratégie d'audit basée sur les risques ainsi que pour concevoir et apporter des réponses d'audit adaptées à ces risques. EY GAM comprend deux éléments clés :

- Les procédures obligatoires et leurs guides d'application qui reflètent à la fois les normes d'audit et les politiques d'EY ;
- Des formats et exemples de documentation qui facilitent la bonne exécution et documentation des procédures d'audit. Ces exemples complètent les procédures obligatoires et leurs guides d'application au moyen d'illustrations de bonnes pratiques.

EY GAM fait la distinction entre les procédures obligatoires et les guides d'application qui s'appliquent aux entités cotées ou aux entités d'intérêt public.

EY tire parti des constats des inspections internes et externes, des activités de coaching des équipes de mission et d'autres éléments pour améliorer la qualité des audits. Ces constats constituent une source essentielle pour définir les actions principales à mener pour remédier aux faiblesses et en mesurer leur efficacité afin d'assurer notre succès futur.

Ces constats sont également pris en compte pour déterminer si, le cas échéant, des modifications de la méthodologie d'audit sont nécessaires.

EY continue d'adapter sa méthodologie pour tenir compte des changements et des révisions apportés aux normes d'audit et à d'autres normes professionnelles ainsi qu'aux changements apportés aux processus d'information financière des entités et aux préoccupations des parties prenantes des entités, comme les risques liés au climat, à la cybersécurité et à l'utilisation par l'entité de technologies émergentes dans le cadre de ses activités ou de ses processus d'information financière (automatisation, IA, blockchain par exemple).



## L'information non-financière

Les entités membres d'EY réalisent des missions d'audit et de conseil comptable portant sur un large éventail d'informations non-financières. La méthodologie EY Sustainability Audit Methodology (EY SAM) fournit un cadre mondial pour l'application

d'une approche cohérente et propre à toutes les missions d'audit et de conseil comptable sur les informations non-financières relatives aux informations liées aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). EY SAM fournit des services de grande qualité grâce à l'application homogène de processus de réflexion, de jugements et de procédures dans toutes les missions, quel que soit le niveau d'assurance requis. EY SAM s'adapte également à la nature de l'information ESG et aux critères appliqués par l'entité auditee pour produire un rapport.

Cette méthodologie met l'accent sur l'application d'un esprit critique approprié dans l'exécution de procédures en tenant compte des évolutions réglementaires en cours, notamment en Europe avec l'adoption de la taxonomie verte et la transposition de la Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD). EY SAM s'appuie sur les normes internationales relatives aux missions d'audit et de conseil comptable et est complétée localement pour se conformer aux normes françaises et aux exigences réglementaires et légales.

EY a élaboré des directives, des programmes de formation et de suivi, ainsi que des processus utilisés par les professionnels des entités membres pour réaliser ces services de manière cohérente et efficace. Ces professionnels sont regroupés au sein d'une ligne de services dédiée « Climate Change and Sustainability Services ».

Les directives d'EY SAM sont mises à jour pour tenir compte des exigences locales.

En lien avec la convergence des enjeux financiers et extra-financiers, EY en France a mis en œuvre le programme « IMPACT » permettant à des professionnels d'intervenir aussi bien dans le domaine de l'audit financier que dans la vérification des données extra-financières.

Des directives ont également été élaborées à l'intention des équipes d'audit afin d'évaluer l'impact du risque climatique sur l'information financière selon les normes internationales (IFRS) ou d'autres référentiels d'information financière. Des échanges réguliers sont organisés entre les associés en charge des audits, les experts et les directions techniques en fonction des attentes et des enjeux spécifiques de nos clients. Les directions techniques mondiales, des zones et des pays, les directions de la qualité, les spécialistes IFRS dans chaque bureau, ainsi que l'ensemble des professionnels de la finance et du développement durable, qui travaillent avec les équipes d'audit de chaque entité membre, sont familières des évolutions réglementaires relatives à l'information non financière, connaissent nos associés et collaborateurs, nos clients et les

# Les composantes de notre Système de gestion de la qualité

processus d'EY. Ils sont facilement accessibles pour accompagner nos équipes.

EY investit dans ses ressources humaines, intellectuelles et technologiques pour les missions d'audit et de conseil comptable relatives à l'information sur le développement durable préparées conformément aux normes IFRS d'information sur le développement durable ou aux normes européennes d'information en matière de durabilité (ESRS).

En France, lors de la semaine de l'engagement début juillet 2025, l'ensemble des équipes d'audit a suivi un programme de formation sur les enjeux de l'information extra-financière et sur les évolutions réglementaires européennes en cours.

De plus, EY a amélioré les processus liés à la gestion de la qualité afin de traiter des aspects tels que le processus d'acceptation des missions, les règles en matière de formation et d'accréditation et l'affectation des ressources spécifiquement liées aux services d'audit et de conseil comptable sur les questions de rapports non financiers.

EY contribue à certaines initiatives publiques et privées visant à améliorer la qualité, la comparabilité et la cohérence des rapports ESG, y compris le risque climatique. Ces activités sont déclinées au niveau mondial, régional et local.



Certification en matière de technologie

EY dispose d'un processus de certification rigoureux pour s'assurer que les technologies utilisées au cours des missions d'audit sont maîtrisées et adaptées à l'usage prévu.

La certification couvre différents aspects. A titre d'exemple, chaque solution a été testée de manière appropriée et répond clairement aux objectifs de l'audit ; la méthodologie, la documentation et la formation sont disponibles pour étayer la mise en œuvre de la solution et les exigences légales et réglementaires respectées (notamment l'habilitation et la confidentialité des données par exemple).



La promesse EY faite aux collaborateurs

La promesse faite par EY en France à ses collaborateurs est de leur offrir un environnement leur permettant de vivre une expérience exceptionnelle et personnalisée. L'évolution des environnements dans lesquels les entités membres opèrent implique d'investir de manière agile dans des talents exceptionnels.

Dans le cadre de la nouvelle stratégie d'EY, cette promesse a été mise à jour pour refléter le fait que chaque collaborateur peut « façonner son avenir en

toute confiance ». Il s'agit de promouvoir une expérience EY exceptionnelle et de créer des opportunités de développement pour les collaborateurs d'EY.

EY en France s'engage à investir dans ses talents. Tenir la promesse que nous leur faisons contribue à améliorer la qualité de nos audits et à accroître la confiance auprès des marchés financiers.

Pour tenir cette promesse, au cours de l'exercice FY25, EY s'est concentré sur la mise en œuvre de deux initiatives à l'échelle mondiale : Career Agility et Thrive Time.

- Career Agility consiste à donner aux collaborateurs les moyens de construire leur carrière avec confiance, en tirant parti de notre implantation globale et de nos ressources. Cela implique une offre de carrière personnalisée et flexible au travers d'un éventail de rôles et d'expériences variés dans toutes les régions, pour toutes les missions, dans tous les secteurs d'activité et au sein de toutes les lignes de services.
- Thrive Time est axé sur le développement personnel. Nous nous engageons à créer un environnement dans lequel les collaborateurs peuvent consacrer du temps à des activités de développement personnel, notamment via l'apprentissage de nouvelles compétences, l'accent mis sur le bien-être et l'engagement auprès des communautés dans lesquelles nous vivons et travaillons.



Politique de recrutement

Le nombre de jeunes personnes poursuivant une carrière en audit et comptabilité continuant de diminuer, la guerre des talents n'a jamais été aussi forte. La politique de recrutement d'EY vise à attirer les compétences adaptées à nos missions et à nos évolutions. L'attractivité est une priorité absolue qui doit être abordée dans sa globalité par l'ensemble de la profession.

En réponse à ce défi, les dirigeants des six plus grands réseaux comptables internationaux (BDO, Deloitte, EY, Grant Thornton, KPMG et PwC) sont réunis au sein du Comité mondial de la politique publique (Global Public Policy Committee - GPPC) dont la mission est de traiter des questions de politique publique auxquelles est confrontée la profession de l'Audit et du conseil comptable multidisciplinaire au niveau mondial. Pour ce faire, le programme Attractivité de la Profession (AotP) a été lancé. L'une des initiatives de ce programme vise à élaborer un discours énumérant les avantages de la

# Les composantes de notre Système de gestion de la qualité

profession dans le but de renforcer son attractivité à long terme.

A cet effet et pour atteindre un public large et diversifié à l'échelle mondiale, certaines entités membres du réseau EY ont mis en place un programme expérimental « d'audit virtuel » avec le soutien d'un fournisseur externe. Ce programme est destiné principalement aux étudiants en début de cycle d'études qui explorent encore les opportunités de carrière futures. Son objectif est d'établir des liens avec ces étudiants en leur présentant de manière directe et informelle le travail des équipes d'EY en matière d'audit et en créant un réseau avec nos futurs talents dès les premières années de leur parcours universitaire. Les étudiants qui participent à cette simulation d'emploi virtuelle sont plus susceptibles de postuler, de passer un entretien et d'obtenir une opportunité au sein des équipes d'audit d'EY.

EY en France bénéficie d'un solide réseau de recruteurs qui sont régulièrement formés aux spécificités des activités d'EY, aux tendances actuelles et aux sujets d'actualité dans le domaine de l'audit et conseil comptable. Ils disposent ainsi des informations nécessaires pour échanger avec les candidats. EY en France met également en place des initiatives visant à attirer un public nouveau et diversifié peu connecté aux canaux traditionnels.

Dans les pays de langue anglaise, EY a maintenant intégré l'IA (en conformité avec les principes d'EY en matière d'IA et toujours avec l'humain comme décisionnaire) pour identifier les talents, ce qui permet aux candidats de télécharger leur CV pour les aider à trouver des opportunités potentielles au sein d'EY. L'IA est utilisée pour filtrer les CV, ce qui permet aux recruteurs d'identifier des candidats, pourvoir les postes vacants plus rapidement et accélérer le processus d'examen et d'entretien, offrant ainsi une meilleure expérience globale aux candidats.

A l'occasion de notre processus de recrutement et en adéquation avec notre culture d'entreprise, nous sommes attentifs à prendre en compte d'autres attributs : intégrité, compétences en communication, esprit d'équipe et capacité à collaborer au sein d'équipes performantes, adaptabilité, curiosité et leadership. Nous recherchons avant tout des personnalités qui ont envie d'apprendre, d'innover et de collaborer pour apporter des solutions à nos clients. En France, nous proposons aux étudiants et jeunes diplômés de rejoindre le programme IMPACT, une initiative innovante conçue pour former et intégrer les jeunes auditeurs dans le monde dynamique de l'audit et de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE). Outre une formation approfondie sur les audits financiers et extra-financiers, permettant aux participants de comprendre les enjeux financiers et

environnementaux des entreprises, le programme IMPACT offre un accompagnement personnalisé, les jeunes auditeurs bénéficient d'un mentorat par des experts d'EY, favorisant un apprentissage pratique et une intégration rapide dans l'équipe. Une rotation sur plusieurs missions diversifiées, allant de l'audit traditionnel à des projets axés sur la durabilité, fait également partie de ce programme. Ceci permet aux jeunes auditeurs d'acquérir une expérience et des compétences essentielles pour répondre aux défis contemporains auxquels font face les entreprises, notamment en matière de durabilité et de reporting financier.

En France, plusieurs initiatives permettent d'augmenter l'attractivité des métiers de l'audit, notamment auprès des talents féminins, avec 4 événements de recrutement « Women in Audit » à Paris et dans nos bureaux de régions, et auprès des profils ingénieurs, avec la mise en place d'un nouveau programme d'immersion de 4 semaines à la découverte de nos métiers de l'audit et du conseil (EY Engineer Summer Camp), et notre événement portes ouvertes « Ingés@EY ».

Nos efforts de recrutement sont concentrés sur les étudiants issus de grandes écoles et d'universités, avec un focus grandissant sur les profils ingénieurs, issus de formations généralistes ou spécialisées en digital, data et cybersécurité. Depuis plusieurs années, nous élargissons nos recrutements aux profils bacs +2/+3 spécialisés en comptabilité, tout en renforçant notre politique en faveur de l'apprentissage.

Les équipes de recrutement contactent en amont chaque candidat afin de bien comprendre son parcours, ses aspirations et ainsi l'accompagner dans le choix du métier vers lequel il souhaite s'orienter au sein d'EY. Après avoir passé plusieurs tests en ligne (tests cognitifs et situationnels), le candidat est invité à participer à une session de recrutement d'une demi-journée. Lors d'une session de présentation en plénière par un associé, le candidat est amené à découvrir la culture d'entreprise, l'environnement de travail, les métiers et les missions d'EY. Cette présentation est suivie d'un exercice de groupe permettant aux candidats d'échanger sur la résolution d'un cas, et un entretien individuel avec un expert du métier souhaité par le candidat.

Durant cette demi-journée, chaque candidat a en outre l'opportunité d'écouter le témoignage de collaborateurs sur leur expérience chez EY et d'échanger de manière informelle sur des sujets tels que l'engagement RSE, l'inclusion, l'organisation du temps de travail chez EY (Smartworking), les parcours de carrière (mobilité interne ou à l'international par exemple).

# Les composantes de notre Système de gestion de la qualité



## Rétention des collaborateurs et priorité donnée à leur bien-être

La rétention au sein d'EY est un facteur clé de la réalisation d'audits de qualité. Elle varie en fonction de facteurs externes tels que les conditions du marché mais aussi en fonction des attentes des collaborateurs. Au 30 juin 2025, le taux mondial de rétention des collaborateurs est de 78 %. En France, le taux de rétention des collaborateurs est de 78 % également.

Pour répondre à la demande de nos collaborateurs, EY porte une attention accrue à la question de l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée et met l'accent sur le bien-être et l'amélioration de l'expérience quotidienne des collaborateurs. Au niveau mondial, 32 % des collaborateurs travaillent à distance au moins deux jours par semaine. Ce chiffre se stabilise en tant que norme du travail.

L'une des priorités est de mettre l'accent sur le bien-être et l'amélioration de l'expérience quotidienne des collaborateurs d'EY. L'objectif global est d'ancrer une culture du bien-être grâce à l'engagement d'EY en France à fournir le soutien financier, physique, émotionnel et social qui permet aux collaborateurs d'EY de donner le meilleur d'eux-mêmes. Cela peut se manifester par la mise en place de conditions de travail flexibles, de programmes de reconnaissance, de sensibilisation à la santé mentale et au bien-être, d'apprentissage et de développement, et bien plus encore.

Cette année, la mise en œuvre de l'initiative Thrive Time illustre l'engagement d'EY donné à cette priorité.

Dans la pratique, il peut s'agir d'équilibrer la répartition du travail et d'éliminer les obstacles qui empêchaient auparavant les professionnels d'établir et de respecter des limites saines.

Plus EY est en mesure de soutenir le bien-être de ses collaborateurs, plus il est susceptible de leur fournir des raisons convaincantes de poursuivre leur parcours professionnel au sein du réseau EY.

En France, dans ce cadre, chacun participe à une « counselling family » au sein de laquelle toutes ces questions d'équilibre sont abordées.

EY a également mis en place le « Smartworking », une nouvelle organisation du travail. Elle donne aux collaborateurs la possibilité de naviguer avec souplesse, autonomie et responsabilité entre les différents espaces que forment le domicile, le site du client et le bureau. Ce dispositif permet, entre autres, de déterminer les modalités de travail les plus appropriées, en fonction du client et de l'équipe, ou de la mission en cours. Il s'appuie également sur la volonté de développer un fort esprit d'équipe et

d'assurer un transfert des compétences optimal. Aujourd'hui, en France, 23 % des collaborateurs travaillent à distance entre un et deux jours par semaine permettant un meilleur équilibre vie privée-vie professionnelle.

EY en France propose aussi des « SmarTime ». Ces temps sont répartis en trois moments réguliers :

- Des escales, animées par les coach internes EY, qui donnent des clés pour prendre du recul sur le quotidien ;
- Des ateliers « New Ways of Performing », qui permettent un temps de questionnement sur le leadership, le développement de soi et des autres ;
- Et enfin des conférences « wellbeing » animées par un prestataire externe sur différents sujets.

De plus, la réponse aux attentes des collaborateurs passe aussi par une gestion active de la planification de leurs interventions, par l'élargissement de leurs connaissances et par une gestion de carrière à moyen et long termes.



## L'Audit Academy - la formation des auditeurs

Les environnements changeants impliquent que les investissements dans les talents doivent être agiles. Les équipes d'audit rassemblent déjà un ensemble de compétences de plus en plus diversifiées, et cette tendance ne fera que s'accélérer à mesure que de nouvelles technologies seront adoptées et que le rôle du professionnel de l'audit continuera d'évoluer. Les compétences devront être encore améliorées pour englober de nouvelles, telles que l'utilisation appropriée de l'IA ou l'analyse de l'information non financière (par exemple, l'évolution rapide des normes ESG).

Les professionnels de l'audit d'EY doivent également comprendre et évaluer les risques et les enjeux associés à ces technologies, en particulier lorsque les entreprises mettent en œuvre de nouveaux systèmes et génèrent de nouvelles données qui ont une incidence sur l'information financière et non-financière, comme les processus liés aux cryptomonnaies ou aux émissions de gaz à effet de serre.

L'Audit Academy est le programme de formation mondial d'EY pour nos professionnels de l'audit. Il est conçu pour renforcer continuellement les compétences de base des auditeurs et évolue au fil du temps. Chaque année, le contenu et l'orientation de l'Audit Academy sont ajustés pour tenir compte des nouvelles technologies et des priorités stratégiques qui améliorent la qualité de l'audit. De même, les résultats des inspections et des revues de

# Les composantes de notre Système de gestion de la qualité

la qualité sont examinés régulièrement pour évaluer et tenir compte des causes ayant conduit à l'identification de constats de faiblesse. Les conclusions de ces analyses sont ensuite intégrées au programme de l'Audit Academy afin d'améliorer et de renforcer le processus de formation continue. Tout changement est approuvé par la direction mondiale de la ligne de services Audit et conseil comptable, conformément aux recommandations du comité directeur de la direction mondiale de la formation.

Les équipes peuvent être sûres qu'elles reçoivent une formation de base de grande qualité et homogène à l'échelle mondiale. L'Audit Academy encourage les collaborateurs à faire preuve d'esprit critique et à offrir un service de grande qualité aux entités auditées. Elle permet aux collaborateurs de disposer d'un ensemble évolutif de compétences, qu'il s'agisse des évolutions réglementaires ou de la maîtrise des technologies émergentes telles que l'intégration de l'analyse des données dans les pratiques d'audit existantes ou l'utilisation adéquate de l'IA.

L'Audit Academy est flexible dans son déploiement et propose des formations à la demande et des études de cas qui peuvent être suivies tant physiquement que virtuellement.

Selon les règles d'EY, tout professionnel de l'audit, où qu'il exerce dans le monde, doit suivre au moins 20 heures de formation chaque année et 120 heures cumulées sur une période de trois ans. 40 % de ces temps de formation (huit heures par an et 48 heures sur une période de trois ans) doivent couvrir des sujets techniques liés à la comptabilité et à l'audit.

En France, l'ensemble s'articule comme suit :

- Un cursus méthodologique, technique et managérial lié à la qualification et au métier du collaborateur. Construit par niveau de qualification, ce cursus correspond à 3 semaines de formation dès son arrivée pour un auditeur débutant, environ 7 jours pour un manager et environ 5 jours pour les auditeurs les plus expérimentés. A ce programme s'ajoutent des sessions d'actualisation des connaissances portant sur des thèmes techniques, méthodologiques ou déontologiques selon l'actualité ;
- Un programme destiné à la maîtrise de compétences plus particulières dans des domaines tels que les normes comptables internationales ou étrangères, l'expertise comptable, les réglementations anti-blanchiment et fraude, les enjeux de durabilité ou encore l'analyse de données ;
- Un programme lié à des rôles particuliers (suivi de carrière interne, recrutement, formateur interne, encadrement...) qui comprend également la maîtrise de langues étrangères ;

- Les professionnels intervenant notamment pour des entités d'intérêt public dans des secteurs soumis à des réglementations spécifiques suivent des programmes complémentaires consacrés aux particularités de ces secteurs ;
- Par ailleurs, un riche catalogue d'e-learning est accessible aux collaborateurs pour des formations à la demande en fonction de leurs besoins et de leurs souhaits.

Dans le monde, au cours de l'exercice clos le 30 juin 2025, les professionnels de l'audit d'EY ont effectué 8,4 millions d'heures de formation, soit une moyenne de 84,2 heures chacun, bien au-delà des exigences minimales. En France, les professionnels ont suivi plus de 250 000 heures de formation ce qui correspond à plus de 10 jours par personne en moyenne. Si certaines de ces heures supplémentaires sont liées à des sujets techniques de comptabilité et d'audit, d'autres soutiennent le développement de compétences plus larges, telles que celles décrites dans la section suivante. Dans l'enquête sur la qualité de 2025, 84 % des personnes interrogées ont déclaré avoir reçu une formation et un développement suffisants pour leur permettre de réaliser des audits de qualité ou d'autres missions de certification, soit un résultat identique à 2024 et une hausse de 5 % par rapport à 2023.



Badges EY  
et formation des associés

Outre la formation spécifique à l'audit, EY propose un vaste programme de contenus qui couvre des sujets liés au droit, à l'éthique et à la conformité (tels que l'indépendance, les valeurs et la sécurité de l'information) ainsi que d'autres compétences concernant le bien-être, le coaching, le parrainage de collaborateurs, l'esprit d'équipe et le développement commercial. Afin d'encourager l'acquisition de nouvelles compétences, le programme EY Badges permet aux professionnels d'acquérir des compétences très recherchées dans divers domaines tels que l'automatisation, le travail en équipe, la cybersécurité, l'IA ou le développement durable. Il s'agit d'un programme de certification des compétences qui se réalise en autonomie et qui complète un important parcours de formations de base, structuré spécifiquement pour renforcer les compétences clés des auditeurs.

Dans le cadre de ce programme et en collaboration avec Hult International Business School, des parcours diplômants, en ligne, sont proposés gratuitement à nos collaborateurs : Masters in Business Administration (MBA), Masters in Business Analytics et Masters in Sustainability.

Au 30 juin 2025, près de 107 935 Badges EY avaient été attribués à des professionnels actuels de l'audit et

# Les composantes de notre Système de gestion de la qualité

du conseil comptable, dont 32 030 rien que pour l'analyse et la stratégie de données. En outre, plus de 47 785 Badges EY ont été décernés aux personnes qui ont quitté EY et qui bénéficient de cette expertise complémentaire dans la suite de leur carrière.

En France, les professionnels de la ligne de services Audit et conseil comptable se sont vus décernés 404 Badges EY dont 29 pour l'analyse et la stratégie de données.

Une variété de programmes de formation a également été élaborée spécifiquement pour les associés des entités membres. Ceux-ci sont disponibles pour tous les associés des entités membres d'EY et couvrent notamment des sujets tels que l'IA, le leadership, la relation client, les technologies dites de rupture et le développement durable. À cela s'ajoutent des programmes immersifs de haute qualité destinés à des groupes d'associés sélectionnés sur des sujets tels que le leadership et les technologies dites de rupture, ou des programmes de formation réguliers propres à l'audit, comme l'évaluation du risque et la prévention de la fraude.

En France, nous fournissons également un important effort de formation pour aider nos collaborateurs à obtenir les diplômes permettant l'exercice du commissariat aux comptes et de l'expertise comptable. Nous les encourageons à passer les examens et leur permettons de dégager le temps nécessaire à la préparation des diplômes auprès d'organismes spécialisés reconnus, dont nous prenons en charge les coûts.

Les bases de données documentaires, les réunions périodiques d'information et les communications techniques sont développées pour faciliter la compréhension et la mise en œuvre par les équipes de l'ensemble des règles émises par les autorités nationales de surveillance des marchés et de la profession d'auditeurs (Haute autorité de l'audit, Autorité des marchés financiers, Autorité de contrôle prudentiel et de résolution...).



## Formation et intégrité

EY offre aux collaborateurs un programme complet de formation pour soutenir la qualité et le développement professionnel. L'intégrité des collaborateurs dans le parcours de formation est fondamentale. EY en France encourage les collaborateurs pour qu'ils s'engagent pleinement dans ce programme d'apprentissage tout en indiquant clairement qu'il y aura des conséquences en cas de violation de l'intégrité dans le cadre du suivi de ces formations.



## Une carrière personnalisée, des parcours variés

Alors que les compétences, les expériences et les formations de nos talents se diversifient, les entités membres d'EY mettent en place des parcours de carrière plus flexibles pour tous les collaborateurs d'EY.

Offrir un parcours de carrière agile et flexible pour nos talents déjà présents.

Les promotions visent à se concentrer sur les compétences des collaborateurs, et non sur le nombre d'années passées à un poste. Par exemple, les décisions de promotion s'éloignent d'un cycle annuel traditionnel, car EY introduit des « promotions agiles », où la progression de carrière a lieu lorsque le collaborateur est prêt et qu'il y a un besoin business, plutôt qu'à des moments fixes de l'année.

Les collaborateurs ont souvent des attentes de carrière différentes, c'est pourquoi EY met à leur disposition les outils et les processus nécessaires pour gérer leur propre progression.

L'activation cette année du pilier « Career Agility » témoigne également de notre ambition de créer un environnement de carrière dynamique et équitable où les collaborateurs d'EY peuvent explorer des rôles et des opportunités plus variés au sein de l'organisation, les conduisant ainsi à être plus engagés et plus polyvalents. Cela sera rendu possible par une plus grande transparence des opportunités internes chez EY ainsi que par des programmes structurés de mobilité.



## Programme de mobilité internationale

EY a développé un programme permettant aux associés et collaborateurs d'enrichir leur expérience professionnelle par une mobilité géographique au sein du réseau EY. Cette mobilité permet aux collaborateurs d'EY de développer la confiance nécessaire pour façonner leur avenir ce qui, en retour, bénéficie aux clients et aux communautés d'EY. Les nouvelles recrues rejoignent EY pour vivre des expériences exceptionnelles et diversifiées. Les opportunités de travail et de voyage à l'étranger sont parmi les cinq facteurs les plus influents pour accepter un poste. Grâce à la mobilité, les collaborateurs d'EY peuvent mener une carrière dans de nombreux pays, explorer diverses cultures, améliorer leur agilité professionnelle et approfondir leurs relations avec nos équipes au sein d'une organisation intégrée à l'échelle mondiale. Les échanges entre lignes de services favorisent l'épanouissement professionnel et personnel.

# Les composantes de notre Système de gestion de la qualité

Les entités membres d'EY offrent une variété de solutions et de programmes de mobilité. La plateforme de mobilité mondiale « Mobility4U » permet aux collaborateurs d'identifier les opportunités existantes au sein du réseau et de postuler aux échéances prévues. L'accent est mis sur l'acquisition de compétences nouvelles et le partage d'expérience. Il existe également des transferts dits « stratégiques » pour les associés des entités membres et les futurs dirigeants d'EY qui visent à soutenir en particulier les régions des marchés émergents d'EY.

Une analyse de l'incidence du programme de mobilité a montré que l'expérience internationale avait un impact positif sur les opportunités de carrière. 76 % des personnes parties en mobilité ont signalé un impact positif sur leur carrière un an après leur affectation, 92 % des personnes assignées ont déclaré que leur expérience d'affectation internationale était exceptionnelle et 98 % recommandaient une telle mobilité chez EY.

Enfin, afin de répondre aux impératifs de qualité de nos audits et aux attentes de nos clients français présents à l'international, EY France a mis en place depuis de nombreuses années un « French Business network », réseau d'associés et collaborateurs français présents dans les principaux pays qui sont un relais pour EY en France et pour nos clients.



## Gestion de la performance

EY dispose d'un dispositif de gestion de la performance « LEAD » qui accompagne nos collaborateurs dans leur carrière, les inspire dans leur développement et permet de reconnaître la valeur qu'ils apportent à EY en France. Grâce à des indicateurs clés de performance (KPI) locaux et globaux, à un processus de « feedback » continu, aux recommandations des parrains/marraines et aux conversations dites de développement, LEAD aide les professionnels à s'aligner sur la stratégie d'EY et à se concentrer sur l'avenir. Un tableau de bord individuel fournit un aperçu des feedbacks et commentaires à jour pour l'année concernant la performance, l'engagement ainsi que des critères liés à la qualité, à la gestion des risques et à l'excellence technique. À la fin de l'année, les collaborateurs obtiennent une évaluation globale, appelée une LEAD catégorie, sur la base des feedbacks agrégés, des progrès par rapport aux indicateurs clés de performance (KPI) ainsi que des contributions au sein d'EY via les informations données par les parrains/marraines, et les leaders. La catégorie est un des éléments de notre politique de rémunération et de reconnaissance individuelle.

Au cœur de ce dispositif de gestion de la performance ont lieu les conversations entre

parrain/marraine et filleul(e). Ces conversations couvrent des sujets tels que les feedbacks ou les aspirations de carrière ; elles créent ainsi un environnement inclusif et équitable et enrichissent l'apprentissage et les nouvelles expériences professionnelles. Ces conversations permettent d'identifier les opportunités de développement additionnel et de construire les compétences de demain.

LEAD s'étend aux associés et directeurs et s'applique à toutes les entités membres d'EY. Il renforce la poursuite de la stratégie mondiale d'EY en liant la performance à des objectifs et des valeurs plus larges. Le processus comprend la définition des objectifs, les feedbacks continus, un plan de développement personnel ainsi qu'une revue annuelle de la performance, éléments tous liés à la reconnaissance et à la rémunération des associés. La documentation des objectifs et de la performance des associés et directeurs est la pierre angulaire du processus d'évaluation. Les objectifs d'un associé d'une entité membre d'EY doivent refléter plusieurs priorités mondiales, régionales et locales à travers six indicateurs, avec un accent particulier sur la qualité.



## Engagement

Une bonne culture d'entreprise se mesure au niveau d'engagement des collaborateurs. Comprendre les ambitions, les préoccupations et les pressions auxquelles ils sont confrontés permet de leur offrir un environnement dans lequel ils peuvent s'épanouir.

Être à l'écoute des points de vue et des préoccupations des collaborateurs d'EY est un élément clé pour mesurer leur engagement. La stratégie d'écoute d'EY permet aux collaborateurs de s'exprimer à chaque étape de leur expérience afin d'identifier leurs besoins et les aider à créer des expériences exceptionnelles. Il est essentiel de comprendre l'évolution des perspectives et des expériences des collaborateurs d'EY pour mettre en œuvre notre promesse d'une expérience exceptionnelle.

L'enquête d'opinion des collaborateurs est menée deux fois par an pour recueillir des commentaires sur les éléments clés qui stimulent l'engagement et la rétention. Chaque enquête se concentre sur différents facteurs stratégiques comme les carrières, l'apprentissage ou les compétences.

Les enquêtes sur l'expérience au sein d'une équipe d'EY sont un autre élément essentiel de la stratégie d'écoute des collaborateurs, qui vise à améliorer et à unifier l'expérience quotidienne des équipes sur une mission. Les membres de l'équipe interrogés commentent leur expérience d'une mission à travers une variété de questions, notées sur une échelle de

# Les composantes de notre Système de gestion de la qualité

cinq points. Ces commentaires fournissent des informations exploitables et des axes d'amélioration pour un meilleur fonctionnement de l'équipe.

La ligne de services Audit et conseil comptable met en œuvre une initiative connue sous le nom de « Global Voices » qui réunit jusqu'à 200 jeunes professionnels très performants. Son objectif est de faire participer les collaborateurs des entités membres d'EY en sollicitant leurs avis sur un large éventail de sujets d'importance stratégique, afin d'élargir les perspectives des équipes de direction d'EY. Celles-ci sont de plus en plus engagées et motivées pour comprendre les perspectives de ce groupe de collaborateurs sur les défis critiques pour EY tels que la rétention des talents, l'IA et l'innovation.



## Gestion du savoir et communication interne

Nous mettons à disposition de nos équipes une information à jour pour les aider à remplir leurs responsabilités professionnelles. EY réalise des investissements significatifs en matière de gestion du savoir et de réseaux de communication pour faciliter la diffusion rapide de l'information et favoriser la collaboration ainsi que le partage des meilleures pratiques.

Certains de nos moyens et outils incluent :

- EY Atlas, base documentaire mondiale dédiée aux principes comptables, aux normes d'audit et aux normes ESG qui donne accès à toutes les règles internationales et locales ainsi qu'aux interprétations et notes d'analyses EY ;
- Des publications, produites par les équipes IFRS de la direction technique mondiale, qui informent nos professionnels et clients des dernières normes et recommandations en matière comptable et financière, telles que l'ouvrage International GAAP, qui présente les évolutions des IFRS ou des exemples de notes aux états financiers ;
- Global Accounting and Auditing News qui est une lettre d'information hebdomadaire diffusée mondialement. Elle couvre des thématiques relatives aux normes d'audit ainsi que les règles et procédures d'indépendance. Elle inclut l'actualité de l'International Accounting Standards Board (IASB) et de l'International Federation of Accountants (IFAC) avec des commentaires, analyses, guides d'application relatifs aux développements nouveaux ;
- Les alertes et webcasts diffusés au niveau mondial ou au niveau des pays qui couvrent des thématiques spécifiques à chaque pays,

notamment conçus pour l'amélioration continue des pratiques d'audit des entités membres d'EY ;

En France, l'actualité des normes d'audit, des principes comptables et des normes ESG est traitée à travers les Audit Flash réalisés par les spécialistes de la direction technique.



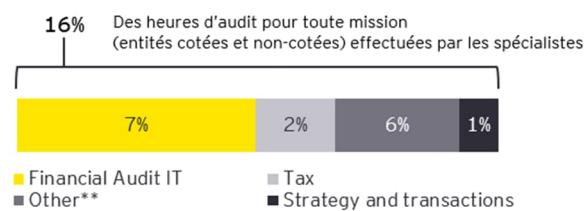
## Composition de nos équipes

L'affectation des professionnels EY à une mission d'audit est effectuée sous la supervision du responsable de la ligne de services Audit et conseil comptable. Les critères pris en compte pour constituer les équipes comprennent :

- La taille et la complexité de l'entité auditee ;
- Le niveau de risque ;
- La connaissance du secteur d'activité ;
- La permanence de l'équipe ;
- Le calendrier ; et
- Les opportunités d'apprentissage en mission.

Dans de nombreuses situations, nos spécialistes internes sont intégrés aux équipes d'audit pour les aider à effectuer les travaux d'audit et à obtenir les éléments probants. Ces professionnels interviennent dans les cas où une expertise complémentaire est nécessaire faisant appel à des compétences ou connaissances liées notamment à la fiscalité et au droit, aux systèmes d'information, à l'évaluation des actifs, à l'analyse actuarielle, aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) ou aux enquêtes et investigations.

### Nombre d'heures par spécialistes\*



\*Données au 30 juin 2025 (à l'échelle mondiale)

\*\*inclus les spécialistes en évaluation, les actuaires et les spécialistes en fraude et investigations.

Sous certaines conditions, les procédures internes appliquées par les entités d'audit d'EY en France impliquent que, chaque année, le responsable des activités d'Audit et de conseil comptable revoit avec le responsable de la direction technique l'affectation des dossiers des sociétés cotées et autres entités d'intérêt public. Cette procédure vise, entre autres, à s'assurer que les professionnels en charge de l'audit de ces sociétés disposent des compétences requises pour assumer pleinement les responsabilités liées à

# Les composantes de notre Système de gestion de la qualité

ces dossiers et que les exigences réglementaires de rotation sont satisfaites.



## Global Delivery Services (GDS)

Global Delivery Services (GDS) est un réseau intégré de centres de prestations de services d'EY en support aux entités membres d'EY. Dans toutes les disciplines, les équipes du GDS combinent des connaissances techniques approfondies en mettant l'accent sur l'innovation, l'automatisation et l'amélioration des processus pour créer une variété de services personnalisés et évolutifs qui bénéficient à l'organisation EY. Dans le cadre de son parcours de transformation de l'audit, EY a pour objectif de continuer de s'appuyer sur les équipes du GDS pour améliorer la qualité de l'audit.



## Information et communication

La composante « Information et communication » vise à obtenir, générer, utiliser et communiquer l'information pertinente et fiable pour la conception, la mise en œuvre et le fonctionnement du Système de gestion de la qualité. Les objectifs de qualité au sein de cette composante visent une communication efficace et réciproque entre :

- Les collaborateurs ;
- Les entités membres d'EY ;
- Les tiers ; et
- Les fournisseurs.

Cette communication est essentielle au bon fonctionnement du Système de gestion de la qualité et à l'exécution des missions d'audit. La politique mondiale de gestion de la qualité prévoit les règles pour les entités membres d'EY de communication interne et externe sur le Système de gestion de la qualité de l'entité membre. La culture d'EY encourage et attend de ses collaborateurs qu'ils communiquent des informations pertinentes et fiables aux entités membres afin de rendre efficace le Système de gestion de la qualité.



## Surveillance et rémédiation du Système de gestion de la qualité

EY en France a mis en place un processus de surveillance et de remédiation du Système de la gestion de la qualité avec pour objectif de :

- Fournir des informations pertinentes, fiables et opportunes sur la conception, la mise en œuvre et le fonctionnement du Système de gestion de la qualité d'EY en France ;
- Fournir une base pour l'identification des faiblesses ; et
- Prendre les mesures appropriées pour remédier à toute faiblesse identifiée.

Les informations obtenues dans le cadre du processus de surveillance et de remédiation concernant la conception, la mise en œuvre et le fonctionnement du Système de gestion de la qualité d'EY en France sont évaluées afin de tirer des conclusions sur l'efficacité de la réalisation des objectifs du Système de gestion de la qualité.

Les activités du Système de suivi de la gestion de la qualité comprennent l'évaluation des :

- Tests des contrôles clés du Système de gestion de la qualité ;
- Inspections internes et externes des dossiers d'audit ;
- Autres activités de surveillance, par exemple, et sans que cette liste soit exhaustive :
  - Tests de conformité d'EY en France et de son personnel aux exigences éthiques liées à l'indépendance ;
  - Observations formulées par des organismes de réglementation externes concernant le Système de gestion de la qualité ;
  - Signalements par l'intermédiaire de la ligne d'alerte en matière d'éthique ;
  - Observations formulées par des forums de gouvernance relatifs au Système de gestion de la qualité.

Le processus de surveillance et de remédiation est réalisé chaque année sur la base de la politique mondiale SQM de surveillance et de remédiation. Il est coordonné par des représentants de la direction technique mondiale, de la zone et de la région, sous la supervision de la direction mondiale, de la zone et de la région de la ligne de services Audit et conseil comptable.



## Tests des contrôles clés du Système de gestion de la qualité

Les contrôles clés du Système de gestion de la qualité ont été conçus et mis en œuvre pour atténuer les risques liés à la qualité. L'objectif de la réalisation de tests des contrôles clés du Système de gestion de la qualité consiste à déterminer si les contrôles clés :

# Les composantes de notre Système de gestion de la qualité

- Ont été conçus, mis en œuvre et effectués conformément à la conception et à la documentation du responsable du contrôle ;
- Ont été réalisés en temps opportun par le responsable du contrôle et le responsable opérationnel identifiés lors de la conception de ce contrôle ;
- Ont permis de résoudre en temps opportun toute problématique identifiée ; et
- Sont fondés sur des informations fiables : l'information utilisée dans le cadre de l'exécution du contrôle clé du Système de gestion de la qualité est complète et exacte.

Les personnes qui testent les contrôles clés du Système de gestion de la qualité sont compétentes, objectives et indépendantes des responsables et des opérateurs de ces contrôles. Ces personnes opèrent sous la direction du responsable de la direction technique d'EY en France.

En sus des contrôles en place au niveau des entités membres d'EY, des contrôles existent au sein d'EY en France qui sont conçus, mis en œuvre et réalisés au niveau de la région, de la zone ou au niveau mondial. Par exemple, les directions mondiales et les lignes de services fournissent des politiques (par exemple, la méthodologie d'audit mondiale d'EY) et des technologies (par exemple, EY Canvas, PACE) aux entités membres d'EY. Ces fonctions globales et ces lignes de services contrôlent le développement et la maintenance de ces ressources. Ces contrôles font partie du Système de gestion de la qualité de chaque entité membre d'EY. EY en France reste responsable des mesures à mettre en place pour les intégrer dans son propre Système de gestion de la qualité ou des ajustements à y apporter et déterminer l'incidence des résultats des tests de ces contrôles sur son Système de gestion de la qualité.

Les tests de ces contrôles sont réalisés au niveau de la région, de la zone ou au niveau global, selon le cas.

La mise en œuvre des contrôles réalisés au niveau de la région, de la zone ou au niveau global suit les mêmes exigences et directives que celles énoncées dans la politique de surveillance et de remédiation du Système mondial de gestion de la qualité. Avant de démarrer les tests de contrôles, des attributs des tests (par exemple, la nature des tests à effectuer), des informations relatives aux contrôles testés, à l'approche retenue, à l'identité des personnes en charge des tests, ainsi qu'à leur objectivité et compétence, sont fournis aux entités membres d'EY. À titre d'exemple, les tests sur les contrôles mondiaux sont réalisés par des personnes indépendantes des responsables et des opérateurs du contrôle sous la supervision du responsable du système mondial de surveillance et d'analyse de la gestion de la qualité.

Les résultats des tests de contrôle sont également communiqués aux entités membres d'EY par le biais de notes sur les résultats des activités de surveillance et d'autres informations sur la conception, la mise en œuvre et le fonctionnement des contrôles clés mondiaux. Ces notes détaillent les faiblesses potentielles ainsi que les attributs des tests réalisés. Elles incluent également l'analyse des causes de ces faiblesses et les plans de remédiation envisagés. EY en France obtient et évalue les résultats des tests fournis par la région, la zone ou le Global, selon le cas, pour tenir compte des recommandations pertinentes pour son propre Système de gestion de la qualité.



Revues qualité des missions d'audit

EY en France met en place des revues qualité des missions d'audit selon le programme mondial « AQR » (Audit Quality Review). Ce programme porte sur l'inspection des missions d'audit terminées. Il s'agit d'une activité de surveillance qui est conforme aux exigences et aux directives de la norme ISQM 1 et est complétée, si nécessaire, pour se conformer aux normes professionnelles et aux exigences réglementaires françaises. Il contribue également aux efforts continus d'EY en France pour identifier les domaines dans lesquels nous pouvons améliorer notre performance ou renforcer nos politiques et procédures.

Les examens de la qualité de l'audit comprennent l'inspection d'au moins une mission terminée pour chaque associé signataire et l'ensemble des autres associés en charge de missions. Les inspections s'effectuent sur une base cyclique entre trois et cinq ans. Les missions examinées chaque année sont choisies selon une approche basée sur les risques ainsi que sur la base d'une sélection aléatoire et couvrent un échantillon représentatif des missions d'audit d'EY en France de sociétés cotées et non cotées. Le programme mondial AQR permet de mesurer la conformité à certaines politiques et procédures internes, aux exigences d'EY GAM et aux normes professionnelles et textes réglementaires locaux applicables. Il comprend également l'examen d'un échantillon de missions, autres que l'audit, exécutées par les équipes d'audit. Le programme mesure la conformité aux normes professionnelles pertinentes et aux politiques et procédures internes qui devraient être appliquées dans l'exécution des services autres que l'audit.

Le programme mondial AQR nous éclaire également sur notre conformité aux exigences réglementaires, aux normes professionnelles, aux politiques et aux procédures.

# Les composantes de notre Système de gestion de la qualité

Les professionnels participant aux revues AQR sont sélectionnés pour leurs compétences professionnelles en comptabilité et en audit, ainsi que pour leur expertise industrielle. Ils sont secondés par d'autres spécialistes, tels que des auditeurs informatiques, des spécialistes des sujets d'indépendance, des fiscalistes, des spécialistes en fraude et investigations ou des spécialistes du numérique. Ils peuvent être secondés également par d'autres spécialistes (par exemple, d'un secteur ou d'un sujet technique précis) pour que l'équipe en charge de l'inspection dispose de suffisamment de connaissances et d'expériences pertinentes pour mener à bien un AQR efficace. Ils sont indépendants des missions et des équipes qu'ils examinent et sont normalement affectés à des inspections à l'extérieur de leur bureau de rattachement.

Le programme mondial AQR est complété par un programme qui couvre les inspections d'autres missions d'audit et de conseil comptable, ainsi que de services connexes, quelle que soit la ligne de services qui exécute le travail. C'est ce qu'on appelle l'examen de la qualité de nos autres services (OAQR).

Les résultats des processus d'AQR et d'OAQR sont analysés à l'échelle mondiale et par géographie, en particulier pour des thèmes clés pour lesquels les résultats indiquent que des améliorations sont nécessaires. Les mesures visant à résoudre les problèmes soulevés lors du programme mondial AQR, des inspections réglementaires ou des examens par les pairs sont prises en charge par la ligne de services Audit et conseil comptable et son responsable de la direction technique. Ces programmes apportent un éclairage important sur notre Système de gestion de la qualité.

Le contrôle AQR réalisé en France en 2024 a couvert 37 dossiers. Nous tirons de l'exécution de ces revues des enseignements et des plans d'action qui contribuent à l'amélioration continue de la qualité.



## Contrôle externe de la qualité de l'audit

Les entités d'audit membres d'EY en France sont soumises aux contrôles périodiques de la Haute Autorité de l'Audit (H2A), membre de l'International Forum of Independent Audit Regulators (IFIAR). Les résultats de ses inspections sont repris dans l'enquête annuelle de l'IFIAR. Au cours de ces contrôles, la H2A évalue les systèmes de contrôle de la qualité et revoit une sélection de dossiers d'audit. Les modalités des contrôles de la H2A et les enseignements qu'elle en tire, pour l'ensemble des cabinets, sont exposés dans son rapport annuel d'activité, disponible sur le site : [www.h2a.france.org](http://www.h2a.france.org).

Depuis l'accord intervenu en 2013, entre la H2A et le PCAOB (US Public Company Accounting Oversight

Board), nos entités Ernst & Young Audit et Ernst & Young et Autres, en tant que commissaires aux comptes de sociétés cotées aux États-Unis, sont soumises à un contrôle conjoint H2A/PCAOB. Le dernier accord a été signé le 7 avril 2021.

Le rapport final du PCAOB relatif à son contrôle conjoint réalisé en 2022 datant de décembre 2023 est disponible sur son site à l'adresse suivante : [www.pcaobus.org](http://www.pcaobus.org).

Les informations concernant la H2A, y compris celles relatives à son accord avec le PCAOB, sont accessibles sur son site : [www.h2a.france.org](http://www.h2a.france.org).

Le rapport final de la H2A sur le contrôle réalisé en 2023 nous a été adressé en octobre 2024.

Nous respectons et tirons profit de ces processus d'inspection. Nous évaluons minutieusement les constats relevés au cours des inspections afin de déterminer les zones d'amélioration de la qualité de l'audit et du Système de gestion de la qualité. Les missions comportant des constats importants font l'objet d'une analyse des causes (voir section suivante). Avec le processus AQR, les inspections externes fournissent des informations précieuses sur la qualité des audits d'EY.



## Analyse des constats relatifs à l'exécution des missions et plan d'actions

L'analyse approfondie des causes des constats sur les missions d'audit qui sous-tendent les résultats d'inspection positifs ou négatifs d'une mission est un élément central du Système de gestion de la qualité d'EY en France. Ces causes sont analysées en détail pour permettre de mieux comprendre les facteurs à l'origine des résultats positifs et négatifs, en nous concentrant sur les bonnes pratiques, facteurs de qualité. Ceci est un élément primordial de notre système d'amélioration continue.

En plus de la performance des causes profondes au niveau de la mission, les entités membres d'EY sont responsables de l'évaluation des constats pour savoir si les questions sont révélatrices de problèmes récurrents dans leur Système de gestion de la qualité puis de l'élaboration de plans d'actions adaptés pour y remédier.



## Identification et évaluation des faiblesses du Système de gestion de la qualité

Les constats fournissent des informations sur la conception, la mise en œuvre et le fonctionnement du Système de gestion de la qualité qui indiquent qu'il peut exister une ou plusieurs faiblesses. Les constats sont agrégés à partir des activités de contrôle au niveau monde, zone ou région. EY en France évalue

# Les composantes de notre Système de gestion de la qualité

chaque constat ou agrégation de constats en tenant compte de l'importance relative du ou des constats afin de déterminer s'il existe une faiblesse.

Lorsque des faiblesses sont identifiées, un processus d'analyse est mis en œuvre pour déterminer la cause, évaluer la gravité et le caractère récurrent de la faiblesse et élaborer des mesures efficaces. Ces analyses sont examinées par le comité de surveillance de la SQM.

Des représentants mondiaux et régionaux des directions techniques, de la qualité et de la ligne de services Audit et conseil comptable se réunissent régulièrement pour examiner les résultats des activités de surveillance et l'évaluation des constats et faiblesses afin d'assurer la cohérence dans l'application du cadre d'identification et d'évaluation de ces constats, d'évaluation des faiblesses et de l'analyse des causes, comme décrit dans la politique mondiale de surveillance et de remédiation de la gestion de la qualité.



## Système de gestion de la qualité - Plans d'amélioration de la qualité

Pour toute faiblesse relevée, des plans d'amélioration de la qualité d'EY en France sont élaborés. Ils comprennent :

- La correction des effets de la faiblesse identifiée ;
- La remédiation de la faiblesse identifiée en temps opportun ;
- L'évaluation de l'efficacité des mesures correctrices.

Les plans d'amélioration de la qualité sont élaborés par le comité opérationnel de la SQM et sont examinés par le comité de surveillance de la SQM pour s'assurer de la pertinence des actions conçues et, une fois réalisées, d'évaluer si ces mêmes actions sont efficaces.

parties prenantes du groupe audité afin de couvrir un public plus large en France ou à l'étranger. Ce programme a pour but d'apprecier la perception de la qualité de nos équipes et de nos travaux et d'identifier, le cas échéant, des axes d'amélioration.

Ces échanges contribuent à l'amélioration de la qualité de nos missions en abordant des sujets tels que la qualité de nos équipes en France et à l'international, le déploiement de notre audit digital et de nos outils d'analyse de données, la contribution de nos experts, le fonctionnement de notre réseau ou encore celui du collège des commissaires aux comptes.



## Enquête de satisfaction des clients

En complément des revues qualité, EY a créé un programme d'évaluation de la qualité de services. La démarche d'EY pour mesurer la satisfaction de ses clients consiste à organiser, sur la base d'un questionnaire, des entretiens en face-à-face entre les principaux interlocuteurs du groupe audité et un associé expérimenté d'EY n'ayant pas participé à la mission d'audit concernée. Des questionnaires en ligne peuvent également être adressés à d'autres



Infrastructure  
en support de  
notre Système  
de gestion de la  
qualité

# Infrastructure en support de notre Système de gestion de la qualité



## Stratégie

La qualité de l'audit est un élément fondamental de la stratégie « All In » qui a pour ambition de façonna l'avenir avec confiance et de stimuler une croissance porteuse de sens, avec l'ensemble de ses collaborateurs et parties prenantes d'EY. EY reconnaît sa responsabilité de servir l'intérêt public et de maintenir la confiance que lui accordent les marchés financiers et les entités qu'elle audite.

EY s'est aussi engagé dans un parcours de transformation pluriannuel dans le cadre de son investissement continu dans l'optique de réaliser des audits de haute qualité. Ce parcours de transformation comprend une série de changements ambitieux visant à améliorer la façon dont les équipes d'EY en France réalisent les audits. Il repose principalement sur trois composantes stratégiques, notamment :

- Tirer parti de la technologie intégrée, y compris le déploiement des programmes de travail guidés, l'intégration accrue des données et de l'analytique avancée, et l'intégration de l'automatisation et de l'IA dans le processus d'audit ;
- Améliorer la méthodologie d'audit pour assurer l'uniformité de l'exécution de l'audit ; et
- Accroître le recours à des équipes spécialisées.

Ces activités permettront aux équipes d'EY en France de tirer avantage de l'analyse des données et d'obtenir de meilleures informations pour améliorer la qualité de l'audit en appliquant les nouvelles capacités technologiques disponibles dans le paysage actuel.



## Le réseau mondial de la qualité de l'Audit et du conseil comptable

Le réseau mondial de la qualité de la ligne de services Audit et conseil comptable et le groupe des directions techniques mondial (Global Professional Practice Group - GPPG) travaillent en binôme pour soutenir la réalisation d'audits de qualité. À l'appui de ces deux fonctions, une attention supplémentaire à la qualité est portée par :

- Le réseau du Système mondial de gestion de la qualité ;
- Les responsables de la qualité dans les lignes de services hors Audit et conseil comptable.

Le réseau mondial de qualité de la ligne de services Audit et conseil comptable d'EY est un groupe de leaders expérimentés du monde entier qui soutiennent les associés et les équipes de missions

des entités membres dans la réalisation d'audits de haute qualité.

Ce réseau exerce plusieurs rôles essentiels :

- Une équipe dédiée communique les changements à venir et les raisons de ces changements pour influencer positivement les comportements.
- Des leaders méthodologiques dédiés guident les équipes de mission dans l'exécution de leurs stratégies d'audit et répondent aux questions techniques.
- Des leaders de la gestion des risques supervisent les portefeuilles d'audit et restent attentifs aux risques d'exécution de l'audit ou aux risques client, pour intervenir si nécessaire.
- Des pilotes opérationnels appliquent des politiques et soutiennent le Système de gestion de la qualité par le biais d'activités telles que la surveillance du respect des jalons « Milestones », le suivi du niveau d'implication de la direction, l'évaluation des charges de travail des associés et l'élimination des différences de pratiques pour favoriser la cohérence mondiale.

Le réseau mondial de l'assurance qualité met l'accent sur la qualité de l'audit grâce aux éléments décrits ci-après :

**The Global Assurance Quality Network drives a focus on audit quality through:**



# Infrastructure en support de notre Système de gestion de la qualité



## Indicateurs de la qualité d'audit

Au-delà de l'analyse des résultats annuels globaux du Système de gestion de la qualité, la ligne de services Audit et conseil comptable contrôle l'exécution de la stratégie et des priorités d'EY en matière de qualité au moyen d'une combinaison de mesures ou d'indicateurs de la qualité de l'audit (KPI – Key Performance Indicators). Bien qu'aucun indicateur individuel ou ensemble d'indicateurs ne puisse être considéré comme le seul indicateur de la qualité de l'audit, un ensemble de mesures peut être utilisé pour donner une indication de la qualité de l'audit.

Grâce à la forte intégration mondiale des outils, des pratiques et des politiques de l'organisation EY, les données spécifiques à chaque pays sont accumulées chaque mois sur une variété de sujets. Les KPI comprennent à la fois des indicateurs de détection et de prévention liés à la qualité ainsi que des indicateurs liés aux résultats des inspections, à l'avancement de l'exécution des audits, aux demandes de ressources. Chaque KPI est mesuré par rapport à des cibles géographiques et mondiales prédéfinies, les écarts les plus importants nécessitant un plan d'évaluation et de remédiation. Les KPI sont également harmonisés avec le cadre de responsabilité d'EY afin de renforcer les priorités des directions de chaque pays.

Des exemples de KPI sont :

- Les résultats des inspections internes et externes ;
- Le respect des jalons d'exécution des missions et l'implication des responsables ;
- La planification des ressources.

Le tableau de bord Global KPI aide à informer la direction à tous les échelons de l'organisation EY pour savoir si des actions particulières ont l'effet escompté ou si d'autres actions sont nécessaires.



## Suivi du respect des jalons « Milestones »

Une gestion de projet efficace permet aux équipes d'audit de se concentrer sur les risques les plus importants tout au long du cycle d'audit, de mieux répartir la charge de travail en allouant le temps nécessaire pour mener à bien les tâches de gestion des risques et en assurant une supervision en temps réel des collaborateurs.

Les « Milestones » fixent des dates d'achèvement des phases importantes de l'audit. Utilisés efficacement, ils permettent d'éviter une surcharge de travail pendant la haute saison d'audit.

De plus, la gestion de mission encourage les auditeurs à davantage de réflexion à chaque étape de l'audit, accélérant ainsi l'apprentissage et le développement, tout en créant une meilleure expérience. Le focus sur la gestion de mission par la plateforme d'audit mondiale, EY Canvas, s'appuie sur le programme Milestones.

Sur la base de tableaux de bord disponibles dans EY Canvas et dans le « Reporting Hub », les Milestones divisent le cycle d'audit en tâches spécifiques, avec des dates et des étapes conçues pour permettre d'achever les travaux dans le délai requis avec une supervision et une revue adaptée. Le respect des jalons est surveillé au moyen d'indicateurs, et l'intervention auprès des équipes d'audit lorsque les jalons ne sont pas atteints est un élément du Système de gestion de la qualité d'EY.



## Utilisation du portail EY Canvas Client Portal

EY Canvas permet aux équipes d'audit d'envoyer via le portail client EY Canvas Client Portal des demandes de documents nécessaires à l'audit ou de travaux à effectuer par l'audit interne d'une entité, lorsque cela est permis par les lois et réglementations locales. Les clients travaillent sur les demandes, téléchargent des documents et répondent via ce portail. Les clients peuvent voir les demandes qui leur ont été attribuées personnellement ou qui ont été affectées au(x) groupe(s) dont ils sont membres (par exemple, comptabilité, paie ou audit interne). Ce portail client dispose également de plusieurs fonctionnalités pour aider les clients dans la gestion de projet.



## Conception et prestation de Coaching

Dans le réseau EY mondial, plus de 1 500 engagements par an font l'objet d'une forme de coaching déployé à l'échelle mondiale. Cet accompagnement couvre principalement les sujets identifiés lors des contrôles internes et externes, du déploiement de nouvelles approches de documentation ou de normes d'audit nouvelles ou révisées.

Cet accompagnement peut également consister à s'assurer que les équipes d'audit utilisent de manière adéquate les nouvelles technologies et outils et techniques automatisées. Dans l'enquête mondiale sur la qualité réalisée en 2025, 80 % des personnes interrogées ont déclaré bénéficier de ce coaching pragmatique et en temps opportun.

Les observations formulées dans le cadre de ces missions de coaching sont discutées avec les équipes d'audit et, pour les éléments jugés plus importants,

# Infrastructure en support de notre Système de gestion de la qualité

des représentants locaux du réseau mondial de la qualité de la ligne de services Audit et conseil comptable aident les équipes à répondre aux observations avant la publication du rapport d'audit.



## Conception et déploiement des nouvelles technologies

En collaboration avec les responsables des nouvelles technologies et le groupe des directions techniques mondiales (GPPG), le réseau mondial de la qualité de la ligne de services Audit et conseil comptable conçoit, déploie les moyens et le plan d'implémentation local de ces technologies pour faciliter leur utilisation par les équipes selon l'usage prévu. Ces déploiements auprès des équipes sont pris en charge par les représentants locaux du réseau mondial de la qualité.

Ces moyens sont conçus pour être intuitifs et faciles d'accès (par exemple : courtes vidéos) pour faire le lien entre l'apport de la technologie au service de la méthodologie. Grâce à la relation de travail du réseau mondial de la qualité de la ligne de services Audit et conseil comptable avec l'équipe de direction de la technologie et le GPPG, l'utilisation obligatoire de certains outils et technologies est validée avant leur déploiement.



## Conception et déploiement de nouveaux moyens pour répondre aux normes d'audit nouvelles ou révisées et aux évolutions méthodologiques

En collaboration avec le GPPG et d'autres parties prenantes, le réseau mondial de la qualité de la ligne de services Audit et conseil comptable travaille au développement et au déploiement de technologies pour accompagner l'adoption de normes d'audit nouvelles ou révisées, ainsi que les améliorations apportées à la méthodologie d'audit mondiale d'EY.

Les plans de mise en œuvre sont élaborés conjointement par des représentants du réseau mondial de la qualité et des entités membres. Ils sollicitent des réseaux d'experts et de coachs pour aider à la mise en œuvre et assurer un mécanisme de collecte et de remontée du feedback.



## Direction technique

Le groupe des directions techniques mondiales (Global Professional Practice Group - GPPG) est un réseau mondial de professionnels spécialisés dans le domaine de l'information d'entreprises, des normes d'audit. Ces professionnels guident les équipes sur les sujets liés à la comptabilité, l'audit et l'information financière et non financière. Ils assument également divers rôles de surveillance et de gestion des risques.

Le GPPG élabore des directives en matière de comptabilité, d'audit et d'ESG, des politiques de formation et de surveillance de la qualité utilisées par le réseau d'EY, ainsi que les outils et les technologies utilisés par les professionnels de l'audit d'EY pour exécuter les audits de manière cohérente et efficace.

Le responsable mondial de la direction technique agit sous l'autorité du responsable mondial de la ligne de services Audit et conseil comptable. Il élabore les politiques de contrôle de la qualité de l'audit et les procédures liées. Conjointement avec les responsables de l'activité d'audit et de conseil comptable de chaque zone géographique, il supervise les responsables des directions techniques de ces zones. Cette organisation donne une plus forte assurance quant à l'objectivité des consultations et des procédures de contrôle de la qualité de l'audit.

Le GPPG supervise la méthodologie d'audit mondial d'EY (EY GAM) et des politiques et technologies d'audit connexes afin qu'elles soient conformes aux normes professionnelles et aux exigences réglementaires applicables. La direction technique supervise également l'élaboration des guides d'application, des programmes de formation et de surveillance, ainsi que des processus utilisés par les professionnels des entités membres pour effectuer les audits de manière cohérente et efficace. Enfin, elle met en place des ressources spécifiques relatives à des événements particuliers comme des troubles géopolitiques ou des sujets d'instabilité financière.

Les directeurs techniques mondiaux, régionaux, et nationaux, et les professionnels qui travaillent avec eux dans chaque entité membre, sont facilement accessibles pour consultation par les équipes d'audit.

Des ressources supplémentaires suivantes enrichissent la direction technique mondiale et ses réseaux :

- Des rapports de contrôle interne et sujets liés dans EY GAM ;
- Des problématiques comptables, d'audit, de risques et d'ESG pour des sujets ou des industries spécifiques ;
- Des sujets d'ordres généraux relatifs aux relations avec les personnes en charge de la gouvernance.

En outre, la direction technique a la responsabilité opérationnelle du suivi du Système de gestion de la qualité. Cela comprend la validation ou la proposition de modifications de la conclusion de l'évaluation annuelle recommandée du Système de gestion de la qualité. Ce processus de suivi est coordonné et surveillé par des représentants de la direction technique mondiale.

# Infrastructure en support de notre Système de gestion de la qualité

En France, plusieurs associés de la direction technique sont membres d'instances et organisations nationales ou internationales :

- Instances et organisations françaises :
  - La Compagnie nationale des commissaires aux comptes – CNCC/CRCC (conseil national, comité des normes professionnelles, commissions d'application des normes professionnelles, commission des études comptables, commission des études juridiques ; commission d'éthique professionnelle) ;
  - Comité exécutif du département EIP, comité audit EIP, comité comptable EIP, délégation internationale pour l'audit et la comptabilité - DIPAC, commissions sectorielles : blanchiment, associations/fondations, organisations syndicales et professionnelles) ;
  - L'Autorité des normes comptables – ANC ;
  - Haute autorité de l'audit (H2A) : commission de normalisation compétente pour élaborer des projets de normes relatifs à la déontologie, au contrôle interne de qualité et à l'exercice, par les commissaires aux comptes, des missions autres que la certification des informations en matière de durabilité ainsi qu'à la fourniture de prestations et attestations ;
  - Commission d'éthique professionnelle.
- Instances et organisations internationales :
  - L'International Auditing and Assurance Standards Board - IAASB Working party ;
  - Le Financial Reporting Board Technical Expert Group – EFRAG ;
  - L'Audit and Assurance Policy Group de Accountancy Europe.

Ces contributions permettent à la direction technique d'être en permanence à jour des évolutions en cours et à venir.



Direction des risques

La direction des risques coordonne l'ensemble des actions transverses à l'organisation visant à aider les associés et collaborateurs d'EY à respecter les obligations en matière de conformité aux règles locales et mondiales et aider les équipes en contact direct avec les clients. La responsabilité d'un service de haute qualité et la prise en charge des risques associés à la qualité incombe aux entités membres d'EY et à leurs lignes de service.

Le responsable mondial de la direction des risques veille à l'identification et à l'atténuation de ces

risques, ainsi que d'autres risques dans le cadre plus large de la gestion des risques de l'entreprise (ERM – Enterprise Risk Management). Les priorités d'ERM sont communiquées aux entités membres d'EY.

Le responsable mondial de la direction des risques est également chargé d'établir un cadre en matière de gestion des risques et d'en assurer la cohérence à l'échelle du réseau.

Des professionnels des entités membres d'EY sont désignés pour conduire les initiatives de gestion des risques (avec l'appui d'autres professionnels), notamment la coordination entre les différentes lignes de services sur ces questions.

Lorsque des événements présentant des risques se produisent, la direction des risques recueille auprès des entités membres d'EY leurs enseignements de la gestion de crises passées et de la continuité des activités. Ce processus de revue a posteriori a conduit à des changements importants dans la planification par EY de sa gestion des crises au niveau des entités membres et au niveau mondial. De telles revues permettent d'atteindre un degré plus élevé de proactivité, en particulier pour identifier les risques émergents avant qu'ils n'aient un impact important, et de mieux prioriser les risques par chaque entité membre. Par exemple, cela permet à l'équipe de sécurité globale d'EY et au réseau des responsables régionaux de la sécurité de travailler directement avec les équipes de gestion de crise des entités membres pour se préparer aux menaces les plus probables au moyen de formations et de préparations anticipées aux scénarios de crise.

De plus, la direction mondiale des risques continue de mettre l'accent sur la résilience et la planification de la continuité des activités d'EY. Un élément clé de cette approche est la reconnaissance du fait que de nombreuses crises ne surviennent pas inopinément ; généralement, des indicateurs s'intensifient au fur et à mesure qu'une crise se développe. Cette approche permet aux entités membres d'EY de commencer à atténuer les risques tout en poursuivant leurs activités dès les premiers signes d'une situation à impact commercial potentiel. La création de « matrices d'escalade » spécifiques à certains événements géopolitiques à fort risque permet aux entités membres d'EY et aux équipes de la direction des risques des zones de réagir plus rapidement et plus efficacement à mesure que les événements s'intensifient. De plus, ces matrices d'escalade et la liste de contrôle subséquentes des mesures de suivi vont au-delà des questions traditionnelles de sécurité des collaborateurs via l'analyse des facteurs qui pourraient compromettre la poursuite d'activité d'une entité membre.

Ces changements permettent aux entités membres d'EY de gérer plus efficacement les crises

# Infrastructure en support de notre Système de gestion de la qualité

importantes grâce à une approche holistique planifiée.

En France, l'associé responsable de la gestion des risques s'appuie sur un Comité qui comprend les associés responsables de la Qualité dans les quatre lignes de services, dont l'associé en charge de la direction technique, ainsi que la direction de l'indépendance et la direction juridique. Ce comité coordonne les initiatives de portée transversale, notamment en matière d'indépendance, de gestion des conflits d'intérêt, de promotion du code de conduite mondial EY et de l'éthique.

Les fonctions Qualité de la ligne de services Audit et conseil comptable sont assurées sous l'autorité de l'associé en charge de la direction technique et du directeur de la qualité avec le concours d'associés et autres experts de la direction technique ainsi qu'avec le relais d'un réseau d'associés « qualité et risques » dans les différentes unités opérationnelles. L'associé en charge de la direction technique et le directeur de la qualité sont membres du Comité exécutif de la ligne de services Audit et conseil comptable.



## Cybersécurité

La gestion des risques de cyberattaques majeures et complexes fait partie de l'activité de toute entreprise. Bien qu'il n'existe aucun système imperméable aux menaces de cyberattaques, EY en France est attentif aux mesures prises pour sécuriser l'environnement informatique des entités membres d'EY et protéger les données des clients EY.

L'approche d'EY concernant la cybersécurité est proactive et inclut la mise en œuvre de technologies et procédures nécessaires pour gérer et réduire les risques. La politique de sécurité de l'information et la politique de protection des données personnelles d'EY, en cohérence avec les pratiques de nos activités et la réglementation locale, sont élaborées pour assurer la protection et la défense contre tout accès non autorisé à nos systèmes et à nos données. EY a constitué une équipe cybersécurité composée de spécialistes qui surveillent constamment les systèmes EY et répondent aux cyberattaques au niveau mondial.

Au-delà des procédures et des moyens techniques, les associés et collaborateurs sont sensibilisés, à l'aide de formations, à la sécurité des systèmes et des données lors de leur arrivée chez EY, puis annuellement. Ils doivent également confirmer tous les ans par écrit leur compréhension et leur respect des principes contenus dans le code de conduite mondial EY. Les politiques mondiales relatives respectivement à la sécurité et à l'utilisation appropriée des outils technologiques (Global Information Security policy) font partie des politiques

EY qui soulignent la vigilance nécessaire à accorder aux systèmes technologiques et aux données. Les politiques et procédures d'EY en matière de cybersécurité rappellent l'importance d'alerter immédiatement.

Les associés et collaborateurs d'EY sont régulièrement sensibilisés à la responsabilité qui leur incombe en matière de respect de ces politiques et de façon générale à l'attention à porter en permanence à la sécurité de l'information.



## Inclusion

L'inclusion est une valeur d'EY, une priorité au niveau mondial pour ses 400 000 collaborateurs et une attente de ses nombreux clients. En tant qu'organisation mondiale présente dans 150 pays et territoires, la variété des points de vue, des compétences, des parcours et des expériences est la réalité et la force d'EY.

Le Global Executive s'est engagé envers les collaborateurs d'EY et nos parties prenantes en signant la [Déclaration mondiale sur la diversité, l'équité et l'inclusion](#)

En France, 33 % des nouveaux associés, promus le 1er juillet 2025, étaient des femmes et 53 % de toutes les embauches d'audit en 2025 étaient des femmes.

### Part des femmes parmi les professionnelles de l'audit\*

18

Associées et directrices

47%

Senior managers et managers

45%

Seniors et assistantes

\*Données au 1er juillet 2025 (au niveau France)

Les organisations inclusives valorisent toutes les différences. Les collaborateurs ont besoin de sentir qu'ils travaillent pour une organisation qui non seulement les reconnaît en tant qu'individus et pour leur contribution, mais qui considère aussi les différences comme une force. Favoriser ce sentiment d'appartenance est essentiel pour attirer les personnes les plus talentueuses et maintenir l'engagement et la motivation des professionnels d'EY. En France, dans l'enquête d'opinion menée, de mars 2025, auprès des collaborateurs, 73 % déclarent que l'organisation EY offre un environnement de travail où ils se sentent libres d'être eux-mêmes.

# Infrastructure en support de notre Système de gestion de la qualité

EY est convaincu que les entreprises ont un rôle majeur à jouer pour construire un monde économique plus juste et plus équilibré grâce à la cohésion d'équipe, à un comportement inclusif et à l'accès à des opportunités et à des expériences pour tous.

Les valeurs d'EY sont des principes directeurs qui façonnent notre culture, notre comportement et nos décisions. Nos valeurs définissent qui nous sommes :

## Nos valeurs : qui nous sommes

1

Des hommes et des femmes qui font preuve d'intégrité, de respect mutuel, d'un esprit d'équipe et d'ouverture d'esprit.

2

Des hommes et des femmes qui font preuve d'énergie, d'enthousiasme et du courage de diriger

3

Des hommes et des femmes qui construisent une relation de confiance en faisant ce qui doit être fait



Indépendance

# Indépendance

La politique d'indépendance mondiale d'EY requiert qu'EY en France et ses collaborateurs se conforment aux normes d'indépendance applicables à des missions spécifiques, par exemple, le code de déontologie de l'IESBA et, pour la France, le Code de commerce et les prescriptions du code de déontologie des commissaires aux comptes.

Nous prenons en compte et évaluons notre indépendance dans ses différentes composantes en analysant les relations financières impliquant EY et ses associés et collaborateurs, mais également en considérant :

- Les relations d'emploi ;
- Les relations d'affaires ;
- La nature des prestations que nous avons la possibilité d'assurer pour nos clients selon les différents référentiels applicables ;
- L'obligation de rotation de nos entités d'audit et des associés ;
- Le mode de détermination des honoraires ;
- Les approbations requises des comités d'audit, ou des organes de gouvernance ;
- Le mode de rémunération des associés.

Le non-respect des règles d'indépendance applicables sera pris en compte dans les décisions relatives à la promotion et à la rémunération d'un collaborateur et peut conduire à des mesures disciplinaires, telle que la rupture du contrat de travail

EY en France a mis en œuvre les applications, les outils et les processus mondiaux pour aider nos associés et collaborateurs à se conformer aux politiques d'indépendance.



Politique mondiale d'indépendance d'EY

La politique mondiale d'indépendance d'EY définit les obligations des entités membres et de l'ensemble de nos associés et collaborateurs. Notre politique mondiale est fondée sur le code de l'IESBA (International Ethics Standards Board for Accountants) et complétée, le cas échéant, par les obligations plus strictes de certains pays ou juridictions tels que, pour la France, le Code de commerce et les prescriptions du code de déontologie des commissaires aux comptes. Elle intègre également de nombreuses précisions et illustrations qui facilitent la compréhension et l'application des règles d'indépendance. Nos associés et collaborateurs sont formés à cette politique, accessible en ligne en permanence.

La politique mondiale d'indépendance est un exemple de ressource intellectuelle mise à disposition des entités membres d'EY pour assurer l'homogénéité du Système de gestion de la qualité.



Global Independence System (GIS)

Global Independence System (GIS) est un outil accessible sur l'intranet qui aide les associés et collaborateurs d'EY à identifier les entités pour lesquelles il est requis d'être indépendant, et les restrictions d'indépendance alors applicables. Il inclut tous les clients d'audit et leurs affiliés, qu'ils soient côtés, entités d'intérêt public ou entités privées. GIS inclut également les clients pour lesquels sont réalisés d'autres types de missions d'audit et de conseil comptable ou d'attestations. L'outil comprend les organigrammes de nos clients, qu'ils soient soumis aux exigences d'indépendance ou non. Les données concernant les clients d'audit sont mises à jour sous la supervision des équipes d'audit. GIS permet à nos professionnels de déterminer les types de services qui peuvent être rendus, ou les autres formes d'intérêts ou relations d'affaires qui peuvent être engagés, en fonction des restrictions d'indépendance indiquées pour chaque entité.

GIS est un exemple de ressource technologique mise à disposition des entités membres d'EY pour assurer l'homogénéité du Système de gestion de la qualité.



Global Monitoring System (GMS)

Global Monitoring System (GMS) est l'outil mondial qui permet à nos associés et collaborateurs d'identifier les actions et autres formes d'intérêts financiers qu'ils sont autorisés, ou non, à détenir. Les professionnels servant des clients, à partir du niveau de manager, et les associés sont tenus de déclarer le détail de leur portefeuille de titres dans cet outil ainsi que celui de leur famille proche. Chaque professionnel peut ainsi vérifier si la détention d'un titre qu'il envisage d'acquérir est autorisée. Ceux qui nous rejoignent identifient les titres qu'ils doivent céder, et tous les associés et managers qui détiennent des titres dont la détention devient proscrite reçoivent une alerte leur demandant de les céder.

Toute détention de titres en contravention des règles applicables est enregistrée et donne lieu à un rapport d'incident dans l'outil mondial de surveillance de nos obligations réglementaires.

GMS facilite également le processus de confirmation trimestrielle et annuelle de respect des politiques d'indépendance, comme décrit ci-dessous. GMS est un exemple de ressource technologique mise à la

# Indépendance

disposition des entités membres d'EY pour assurer la cohérence du Système de gestion de la qualité.



## Conformité avec les règles d'indépendance

EY a mis en place plusieurs processus et programmes visant à s'assurer du respect des règles d'indépendance par les entités membres d'EY et par leurs collaborateurs. Il s'agit notamment des activités, des programmes et des processus décrits dans les paragraphes suivants.



## Confirmation d'indépendance

Au moins une fois par an, tous les associés et collaborateurs d'EY servant des clients, et certains autres professionnels selon leurs fonctions, sont tenus de confirmer qu'ils satisfont aux exigences des politiques d'EY relatives à l'indépendance. Pour les associés, directeurs associés et managers, cette confirmation est renouvelée chaque trimestre. De plus, tous les professionnels d'EY sont tenus de confirmer chaque année leur conformité au code de conduite mondial d'EY.



## Contrôle de l'indépendance personnelle

Chaque année, l'équipe mondiale d'EY chargée de l'indépendance établit un programme de vérification des confirmations d'indépendance personnelle (PICT). Il s'agit d'un audit de la conformité d'un collaborateur à l'obligation de déclarer ses intérêts financiers dans GMS qui est mené sous la supervision du responsable Indépendance local. Dans le cadre du PICT, les personnes sélectionnées fournissent des relevés de compte et d'autres documents relatifs à leurs intérêts financiers, qui sont ensuite comparés aux informations déclarées dans GMS pour la période testée, afin de déterminer si tous les intérêts et relations ont bien été déclarés. Toute omission est analysée et des mesures appropriées sont prises lorsque cela est jugé nécessaire. Dans le cadre de ce programme, EY en France a testé 453 associés et autres professionnels pour l'exercice 2025.



## Maîtrise de notre offre de services et prestations autres que l'audit

Nous portons une attention particulière à la définition de notre offre de services. Nous nous assurons que nos prestations, dans leurs diverses composantes, et selon les clients auxquels elles s'adressent, respectent les restrictions fixées par la loi et les normes professionnelles. L'utilisation de PACE (voir section « Acceptation et maintien de nos clients et missions » / « Mise en œuvre de la politique »), de

GIS (voir ci-dessus), de l'outil de référence de l'offre de services EY (SORT) (voir ci-dessous), les formations dispensées à cet effet, les procédures requises lors de la réalisation des audits et les processus d'inspection interne participent également à la maîtrise de notre offre de services et prestations autres que l'audit. Enfin, il existe également un processus d'analyse et d'approbation par des professionnels de l'indépendance de certains services autres que d'audit.

Un processus est également en place pour l'examen et l'approbation par les professionnels de l'indépendance de certains services non liés à l'audit avant acceptation de la mission.



## Programmes de formation mondiaux

EY développe et déploie un ensemble de programmes de formation relatifs à l'indépendance. Tous les associés et collaborateurs d'EY servant des clients et certains autres collaborateurs selon leurs fonctions ont l'obligation de suivre le module de formation annuel qui aide à maintenir l'indépendance d'EY vis-à-vis des entités auditées.

L'objectif est d'aider nos collaborateurs et les entités membres à comprendre leurs responsabilités et de leur permettre de rester exempts de tout intérêt qui pourrait être considéré comme incompatible avec l'objectivité, l'intégrité et l'impartialité requise pour participer à une mission d'audit.

Renouvelé chaque année, le programme mondial de formation couvre nos obligations d'indépendance avec une attention particulière sur les changements intervenus, les thèmes récurrents et les aspects les plus sensibles ou complexes.

La réalisation en temps voulu de cette formation fait l'objet d'un suivi permettant de nous assurer de la participation de chacun.

En dehors de cette formation annuelle, diverses autres formations concernant l'indépendance sont assurées, notamment aux nouveaux entrants et à chaque étape significative de la carrière ou de prise de fonction particulière, ou encore en cas de modification significative des règles. EY en France complète ce programme avec les éléments propres à la réglementation française.

La formation annuelle sur l'indépendance est une ressource mise à disposition par une équipe globale pour assurer la cohérence du Système de gestion de la qualité.

# Indépendance



## Base mondiale d'offres de services (SORT)

La base de référence mondiale sur les offres de services (SORT) liste l'ensemble des services approuvés par EY. Nous évaluons cette offre de services en continu pour déterminer s'ils sont autorisés par les normes professionnelles, les lois et les règlements, et pour nous assurer que nous avons les bonnes méthodologies, procédures et processus en place à mesure que de nouvelles offres de services sont développées. Nous excluons les prestations qui nous feraient courir un risque considéré comme excessif, quelle que soit sa nature notamment s'il peut entraîner une perte d'indépendance.

SORT fournit également aux collaborateurs d'EY des informations sur les offres de services d'EY. Elle indique les services qui peuvent être fournis aux clients que nous auditons et ceux qui ne font pas l'objet d'un audit. Elle apporte enfin des précisions sur des sujets d'indépendance et d'autres points liés à la gestion des risques.

SORT est un exemple de ressource technologique mise à la disposition des entités membres d'EY pour assurer la cohérence du Système de gestion de la qualité.



## Comités d'audit et contrôle de l'indépendance des auditeurs

Nous reconnaissons l'importance de la surveillance de l'indépendance des auditeurs et du rôle assumé par les comités d'audit et les organes de gouvernance similaires. Ces derniers ont un rôle essentiel de veille vis-à-vis de l'indépendance des auditeurs et de la prévention des conflits d'intérêt.

EY est attentif à une communication transparente et régulière avec les comités d'audit ou les autres organes de gouvernance. Le respect des obligations d'information du comité d'audit ou des organes de gouvernance et de l'approbation préalable des prestations autres que l'audit, quand elle est requise, est facilité par l'obtention des informations issues des systèmes et processus internes d'EY.



## Relations d'affaires

Nous facilitons le respect des exigences relatives à l'indépendance en matière de relations d'affaires au moyen d'un outil dédié, BRIDGE (Business Relationships Independence Data Gathering and Evaluation). Les associés et collaborateurs EY doivent l'utiliser pour l'identification et l'évaluation du risque pour toute demande d'approbation préalable des relations d'affaires envisagées avec une entité dont les comptes sont audités par une entité membre d'EY.

BRIDGE est un exemple de ressource technologique mise à la disposition des entités membres d'EY pour assurer la cohérence du Système de gestion de la qualité.



## Chiffre d'affaires - Rémunération des associés

# Chiffre d'affaires - Rémunération des associés



Les informations suivantes concernent l'ensemble des activités d'EY en France pour l'exercice clos le 30 juin 2025. Il s'agit du chiffre d'affaires combiné et non pas consolidé. Ces données incluent les dépenses refacturées aux clients ainsi que les prestations facturées à d'autres entités membres d'EY.

Chiffre d'affaires (en millions d'euros)					
Activités	2025	%	2024	%	
Audit des comptes et autres missions (*)	436	29 %	438	29 %	
Fiscalité & Droit	249	17 %	239	16 %	
Conseil comptable, conseil en organisation et transactions	812	54 %	822	55 %	
Total	1 497	100 %	1 499	100 %	

\* Audit légal ou contractuel des comptes et services autres que la certification des comptes fournis par les entités de commissariat aux comptes EY en France

Les informations détaillées requises par l'article D.821-197 du Code de commerce dans le cadre du rapport de transparence des sociétés de commissariat aux comptes se trouvent en annexe.

# Chiffre d'affaires - Rémunération des associés



## Rémunération des associés

La qualité est au cœur de la stratégie d'EY et constitue un élément clé des systèmes de suivi de la performance. Les associés d'EY sont évalués et rémunérés en fonction de critères qui comprennent des indicateurs spécifiques de qualité et de gestion des risques. Les manquements à nos règles internes relatives à la qualité entraînent des actions correctives, lesquelles peuvent aussi bien inclure un impact sur l'évaluation de la performance, un impact sur la rémunération, une formation complémentaire, une supervision supplémentaire ou une réaffectation. Les cas les plus sérieux peuvent entraîner le départ de l'associé.

La section « Gouvernance et Leadership » / « Cadre des responsabilités » de ce rapport permet de mieux comprendre comment sont définies les mesures d'harmonisation entre l'évaluation de la performance et les critères « qualité » d'un associé.

Conformément aux exigences de la directive 2014/56/UE du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014, les politiques d'EY interdisent d'évaluer et de rémunérer les associés signataires et les autres associés qui participent à des missions d'audit sur la base du chiffre d'affaires réalisé sur les missions autres que l'audit pour les clients concernés. Cette règle, conforme à la réglementation européenne de l'audit, renforce l'obligation professionnelle de nos associés de conserver leur indépendance et leur objectivité.

Les indicateurs de performance spécifiquement liés à la qualité et au risque prennent en considération : 'excellence technique ;

- Le respect des valeurs d'EY dans les comportements et les attitudes ;
- La démonstration d'un savoir et l'exercice d'un véritable leadership en matière de qualité et de gestion des risques ;
- Le respect des politiques et procédures ;
- Le respect des obligations légales, réglementaires et professionnelles.

L'approche d'EY en matière de rémunération des associés est fondée sur une rétribution différenciée selon les performances. Les associés sont évalués chaque année sur la base de leurs réalisations en termes de qualité, de service client, d'engagement auprès des collaborateurs, ainsi que sur la base d'indicateurs financiers et commerciaux.

Nous utilisons un système dans lequel la qualité est un élément clé de l'évaluation annuelle d'un associé.

Outre les différentes valeurs reconnues par le marché pour des compétences et des postes similaires, et dans le but d'attirer et de fidéliser des profils ayant un haut potentiel, nous établissons la rémunération de nos associés en tenant également compte des facteurs suivants :

- L'expérience professionnelle ;
- Le rôle et la responsabilité ;
- Le potentiel à long terme



## Annexes

## Annexes

**Annexe 1** Liste des clients par entité de commissariat aux comptes en France

**Annexe 2** Déclaration de la direction relative au contrôle de la qualité, à l'indépendance et à la formation

**Annexe 3** Structures juridiques

**Annexe 4** Informations financières

**Annexe 5** Liste des entités d'audit membres d'EY habilitées à effectuer des contrôles légaux dans un État membre de l'Union Européenne ou de l'Espace Économique Européen

**Annexe 6** Table de concordance avec l'article 13 du règlement (UE) n°537/2014



## Annexe 1



## Annexe 1

### Liste des clients par entité de commissariat aux comptes en France

Liste des entités d'intérêt public et des sociétés de financement pour lesquelles les entités juridiques EY en France ont effectué une mission de contrôle légal des comptes au cours de l'exercice écoulé :

Ernst & Young Audit					
Clients	Entités ayant des titres admis aux négociations sur un marché réglementé	Établissements de crédit	Entreprises d'assurance, réassurance et mutuelles	Sociétés de financement	Autres entités financières, d'assurance et mutuelles
Aelis Farma	X				
Aéroports de Paris	X				
Al Khaliji France		X			
Altareit	X				
Arkema	X				
Ateme	X				
Autoroutes du Sud de la France (ASF)	X				
AXA	X		X		
AXA Assurances I.A.R.D Mutuelle			X		
AXA Assurances Vie Mutuelle			X		
Axa Banque		X			
AXA Banque Financement		X			
AXA France Iard			X		
AXA France Vie			X		
AXA Home Loan SFH	X	X			
AXA Réassurance Vie France			X		
AXA Retraite Entreprise			X		
Banque Banorient France		X			
Banque Chalus		X			

Clients	Entités ayant des titres admis aux négociations sur un marché réglementé	Établissements de crédit	Entreprises d'assurance, réassurance et mutuelles	Sociétés de financement	Autres entités financières, d'assurance et mutuelles
Banque Nomura France		X			
Banque Richelieu France		X			
Bouygues	X				
BTP-Prévoyance			X		
Bureau Veritas	X				
Caisse d'Epargne et de Prévoyance Loire Drôme Ardèche		X			
Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Alsace Vosges		X			
Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres		X			
Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Centre France		X			
Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Franche Comté		X			
Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou	X	X			
Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine		X			
Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Lorraine		X			
Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Provence Côte d'Azur		X			
Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Finistère		X			
Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées		X			
Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France		X			
Chargeurs	X				
Claranova	X				
Colisée RE					X
Compagnie Financière Holding Mixte Milleis					X
Danone	X				
Deezer	X				
Derichebourg	X				

Clients	Entités ayant des titres admis aux négociations sur un marché réglementé	Établissements de crédit	Entreprises d'assurance, réassurance et mutuelles	Sociétés de financement	Autres entités financières, d'assurance et mutuelles
Edenred	X				
Elior Group	X				
Euroapi	X				
Eutelsat S.A.	X				
Forvia	X				
Gaztransport & Technigaz	X				
Groupe SFPI	X				
High Co	X				
Kaufman & Broad S.A.	X				
Klépierre	X				
La Mutuelle Phocéenne Assurance			X		
L'Oréal	X				
Malteries Franco-Belges	X				
Mersen	X				
Milleis Banque		X			
National Australia Bank Europe S.A.		X			
Naval Group Ré			X		
Neuflize Vie			X		
Portman Insurance SE			X		
Ramsay Générale de Santé	X				
Saint Jean Groupe	X				
SGAPS BTP			X		
SNCF Réseau	X				
Société Bic	X				

Clients	Entités ayant des titres admis aux négociations sur un marché réglementé	Établissements de crédit	Entreprises d'assurance, réassurance et mutuelles	Sociétés de financement	Autres entités financières, d'assurance et mutuelles
Société d'Assurances Familiales des Salariés et Artisans IARD			X		
Société d'Assurances Familiales des Salariés et Artisans VIE			X		
Société Fermière du Casino Municipal de Cannes	X				
Société nationale SNCF	X				
Sodexo	X				
Sofax Banque		X			
Soitec	X				
STEF	X				
Suez	X				
TDF Infrastructure	X				
Télévision Française 1	X				
Thales	X				
TotalEnergies Capital	X				
TotalEnergies Capital International	X				
TotalEnergies SE	X				
Traton Financial Services France				X	
Trigano	X				
Wendel	X				

Ernst & Young et Autres					
Clients	Entités ayant des titres admis aux négociations sur un marché réglementé	Etablissements de crédit	Entreprises d'assurance, réassurance et mutuelles	Sociétés de financement	Autres entités financières, d'assurance et mutuelles
Abéo	X				
Accor	X				
Adocia	X				

Clients	Entités ayant des titres admis aux négociations sur un marché réglementé	Etablissements de crédit	Entreprises d'assurance, réassurance et mutuelles	Sociétés de financement	Autres entités financières, d'assurance et mutuelles
Albingia			X		
Altamir	X				
Altarea	X				
Arab Banking Corporation S.A.		X			
Arval Service Lease	X				
Avril				X	
Avril Ré			X		
Bail Actea Immobilier				X	
Banque Transatlantique S.A.		X			
bioMérieux	X				
BNP Paribas	X	X			
BNP Paribas Antilles Guyane		X			
BNP Paribas Cardif			X		
BNP Paribas Factor				X	
BNP Paribas Financial Markets		X			
BNP Paribas Home Loan SFH	X				
BNP PARIBAS Lease Group		X			
BNP Paribas Réunion		X			
Burelle S.A.	X				
C.R.H. - Caisse de Refinancement de l'Habitat	X	X			
Caisse Centrale du Crédit Mutuel		X			
Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Réunion et de Mayotte		X			
Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie		X			

Clients	Entités ayant des titres admis aux négociations sur un marché réglementé	Etablissements de crédit	Entreprises d'assurance, réassurance et mutuelles	Sociétés de financement	Autres entités financières, d'assurance et mutuelles
Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Languedoc	X	X			
Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Méditerranée		X			
Cardif Assurance Vie			X		
Cardif-Assurances Risques Divers			X		
CFI-Compagnie Foncière Internationale	X				
CLAAS Financial Services		X			
Clariane	X				
CNH Industrial Capital Europe		X			
Corum Life			X		
Covivio	X				
Covivio Hotels	X				
Crédit Industriel et Commercial - CIC	X	X			
Crédit Mutuel Caution Habitat				X	
Crédit Mutuel Home Loan SFH	X	X			
Crédit Mutuel Leasing		X			
Crédit Mutuel Real Estate Lease		X			
Creelan Home Loan SCF (ex AXA Bank Europe SCF)	X	X			
ENGIE	X				
Europe Arab Bank S.A.		X			
Eutelsat Communications	X				
Exane Finance	X				
Factofrance		X			
FCT Autonoria DE 2023	X				

Clients	Entités ayant des titres admis aux négociations sur un marché réglementé	Etablissements de crédit	Entreprises d'assurance, réassurance et mutuelles	Sociétés de financement	Autres entités financières, d'assurance et mutuelles
Genfit	X				
Groupe ETPO S.A. (ex Compagnie Industrielle & Financière d'Entreprises)	X				
Icare Assurance			X		
Jacquet Metals	X				
JCB Finance		X			
L.D.C.	X				
Lacroix Group	X				
LISI	X				
Lyonnaise de Banque		X			
Maat Pharma	X				
Mercialys	X				
Métropole Télévision	X				
MGF		X			
Natiocredibail		X			
Natiocredimurs		X			
National Bank of Kuwait France S.A.		X			
OPmobility SE (ex Compagnie Plastic Omnium SE)	X				
Orapi	X				
OSE Immunotherapeutics	X				
Parilease				X	
Pierre et Vacances	X				
Portzamparc		X			
Prodigéo Assurances			X		

Clients	Entités ayant des titres admis aux négociations sur un marché réglementé	Etablissements de crédit	Entreprises d'assurance, réassurance et mutuelles	Sociétés de financement	Autres entités financières, d'assurance et mutuelles
Publicis Groupe S.A.	X				
Publicis Ré			X		
Purple Master Credit Cards	X				
Quadient S.A.	X				
Safran	X				
Société de la Tour Eiffel	X				
Sofiproteol				X	
SPIE SA	X				
Stellantis Bank		X			
Teract	X				
Teréga, SA	X				
Teréga, SAS	X				
Tikehau Capital	X				
Union de Banques Arabes et Françaises - U.B.A.F.		X			
Valeo	X				
Vallourec	X				
Veolia Environnement	X				
Viridien	X				
Waga Energy	X				
Yamaha Motor Finance France				X	

Auditex					
Clients	Entités ayant des titres admis aux négociations sur un marché réglementé	Etablissements de crédit	Entreprises d'assurance, réassurance et mutuelles	Sociétés de financement	Autres entités financières, d'assurance et mutuelles
Solocal Group	X				



## Annexe 2



## Annexe 2

### Déclaration de la direction relative au contrôle de la qualité, à l'indépendance et à la formation

Nous confirmons, en application des dispositions prévues à l'article D.821-197 du Code de commerce, que :

- Nous avons mis en place un système de contrôle de la qualité tel que décrit dans la section « Système de gestion de la qualité » ci-avant établi pour les commissaires aux comptes membres d'EY en France. Ce système permet une gestion des risques appropriée et le respect des dispositions légales et réglementaires qui nous sont applicables ;
- Le dispositif de maintien et de contrôle de l'indépendance, décrit dans ce rapport de transparence, est appliqué à l'ensemble des professionnels, associés et autres collaborateurs intervenant auprès des clients dont nous certifions les comptes. Il est également appliqué à nos structures d'exercice, ainsi qu'à nos prestations de services et à celles des entités membres d'EY. Cette application fait l'objet de vérifications internes régulières ;
- La politique de formation continue exposée dans ce rapport vise à permettre le respect par les professionnels concernés des dispositions de l'article L. 821-24 du Code de commerce. Les situations qui ne seraient pas conformes font l'objet d'un suivi de notre part pour y remédier.

Jean-Roch Varon  
Président  
Ernst & Young Audit  
Ernst & Young et Autres

Jean-Baptiste Schoutteten  
Président  
Auditex



## Annexe 3



### Annexe 3

## Structures juridiques

Les entités juridiques de l'activité d'audit d'EY en France sont détenues directement ou indirectement par des associés personnes physiques :

Nom des entités	Détenzione du capital en %				Droits de vote en %			
	EC	Non EC	CAC	Non CAC	EC	Non EC	CAC	Non CAC
Ernst & Young Audit (*)	99,998	0,002	99,999	0,001	99,998	0,002	99,999	0,001
Ernst & Young et Autres (*)	NA	NA	99,984	0,016	NA	NA	99,984	0,016
Auditex (*)	99,999	0,001	99,999	0,001	99,999	0,001	99,999	0,001
EY & Associés (*) (**)	100,00	0	100,00	0	100,00	0	100,00	0

(\*) Ces entités sont des SAS à capital variable.

(\*\*) EY & Associés est une société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes qui ne détient pas de mandats de commissariat aux comptes.

EC : experts-comptables, CAC : commissaires aux comptes



## Annexe 4



#### Annexe 4

## Informations financières

Selon les dispositions prévues à l'article D.821-197 du Code de commerce, les honoraires annuels, incluant ceux des clients d'audit et non-audit, des sociétés de commissariat aux comptes, objets du présent rapport, se répartissent ainsi :

Détail des honoraires (en millions d'euros)	EY et Autres	EY Audit	Auditex	Total	%
Honoraires provenant du contrôle légal des états financiers annuels et consolidés des entités d'intérêt public (EIP) et des entités membres d'un groupe dont la société mère est une EIP(*)	93	101	0	194	44%
Honoraires provenant du contrôle légal des états financiers annuels et consolidés des autres entités	82	144	0	226	52%
Honoraires provenant des services autres que d'audit légal fournis aux entités faisant l'objet d'un audit légal (EIP et non-EIP)	4	9	0	13	3%
Honoraires provenant de services autres que d'audit légal fournis à d'autres entités ne faisant pas l'objet d'un audit légal	0	3	0	3	1%
Total honoraires des sociétés de commissariat aux comptes EY en France	179	257	0	436	100%

(\*) : Dont honoraires de certification des informations en matière de durabilité

Les autres sociétés opérationnelles pour les activités réglementées du chiffre en France, les sociétés EY Expertises & Transactions, EY & Associés n'ont pas eu de mandat EIP pour la période du 1er juillet 2024 au 30 juin 2025.



## Annexe 5



## Annexe 5

### Liste des entités d'audit membres d'EY habilitées à effectuer des contrôles légaux dans un État membre de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen

Member State	Statutory auditor or audit firm
Austria	Ernst & Young Wirtschaftsprüfungsgesellschaft m.b.H.
Belgium	EY Assurance Services SRL
	EY Bedrijfsrevisoren SRL
	EY Europe SRL
Bulgaria	Ernst & Young Audit OOD
Croatia	Ernst & Young d.o.o.
Cyprus	Ernst & Young Cyprus Limited
	Ernst & Young CEA (South) Services Ltd
	Ernst & Young CEA (South) Holdings Plc
Czech Republic	Ernst & Young Audit, s.r.o.
Denmark	EY Godkendt Revisionspartnerselskab
Estonia	Ernst & Young Baltic AS
	Baltic Network OU
Finland	Ernst & Young Oy
France	Auditex
	Ernst & Young Audit
	Ernst & Young et Autres
	EY & Associés
	EY France
Germany	EY GmbH & Co.KG Wirtschaftsprüfungsgesellschaft
	Ernst & Young Heilbronner Treuhand-GmbH Wirtschaftsprüfungsgesellschaft
	EY Revision und Treuhand GmbH Wirtschaftsprüfungsgesellschaft
	TS GmbH Wirtschaftsprüfungsgesellschaft
	Schitag Schwäbische Treuhand GmbH Wirtschaftsprüfungsgesellschaft
	EY Deutschland GmbH Wirtschaftsprüfungsgesellschaft Steuerberatungsgesellschaft
	EY Verwaltungs-GmbH Wirtschaftsprüfungsgesellschaft

	EY-Parthenon GmbH Wirtschaftsprüfungsgesellschaft
Member State	Statutory auditor or audit firm
Greece	Ernst & Young (Hellas) Certified Auditors Accountants S.A.
Hungary	Ernst & Young Könyvvizsgáló Korlátolt Felelősségi Társaság
Ireland	Ernst & Young Chartered Accountants
Italy	EY S.p.A.
Latvia	Ernst & Young Baltic SIA
Liechtenstein	Ernst & Young AG, Basel
	EY GmbH & Co. KG Wirtschaftsprüfungsgesellschaft, Stuttgart, Germany
	Ernst & Young AG, Vaduz
Lithuania	Ernst & Young Baltic UAB
Luxembourg	Ernst & Young Luxembourg
	EYL Luxembourg
	Ernst & Young
Malta	Ernst & Young Malta Limited
Netherlands	EY Accountants B.V
Norway	Ernst & Young AS
Poland	Ernst & Young Audyt Polska spółka z ograniczoną odpowiedzialnością
	Ernst & Young Usługi Finansowe Audyt spółka z ograniczoną odpowiedzialnością
	Ernst & Young Audyt Polska spółka z ograniczoną odpowiedzialnością Finance spółka komandytowa
	Ernst & Young Audyt Polska spółka z ograniczoną odpowiedzialnością spółka komandytowa
Portugal	Ernst & Young Audit & Associados—SROC, S.A.
Romania	Ernst & Young Assurance Services SRL
	Ernst & Young Support Services SRL
Slovakia	Ernst & Young Slovakia, spol. s r.o.
Slovenia	Ernst & Young d.o.o.
Spain	ATD Auditores Sector Público, S.L.U
	Ernst & Young S.L.
Sweden	Ernst & Young AB

Le total des honoraires de ces entités d'audit membres d'EY provenant du contrôle légal des états financiers consolidés et annuels s'élève à environ 2,8 milliards d'euros.



## Annexe 6



## Annexe 6

### Table de concordance avec l'article 13 du règlement (UE) n°537/2014

Règlement (UE) No 537/2014 du parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 - Article 13		Rapport de transparence
a)	Une description de la structure juridique et de la structure du capital du cabinet d'audit ;	Pages 9, 68
	Lorsque le contrôleur légal des comptes ou le cabinet d'audit est membre d'un réseau :	
i)	Une description de ce réseau et de son organisation juridique et structurelle ;	Pages 9-12
ii)	Le nom de chaque contrôleur légal des comptes intervenant à titre individuel ou du cabinet d'audit qui est membre du réseau ;	Pages 9
b)	iii) Les pays dans lesquels chaque contrôleur légal des comptes intervenant à titre individuel ou le cabinet d'audit qui est membre du réseau a le statut de contrôleur légal des comptes, ou les pays dans lesquels se situe son siège social, son administration centrale ou son siège d'exploitation principal ;	Page 9
	iv) Le chiffre d'affaires total réalisé par les contrôleurs légaux des comptes intervenant à titre individuel et les cabinets d'audit qui sont membres du réseau provenant du contrôle légal d'états financiers annuels et consolidés ;	Page 52
c)	Une description de la structure de gouvernance du cabinet d'audit ;	Page 9
d)	Une description du système interne de contrôle qualité du contrôleur légal des comptes ou du cabinet d'audit et une déclaration de l'organe d'administration ou de direction concernant l'efficacité de son fonctionnement ;	Pages 14-46, 66
e)	La date du dernier examen d'assurance qualité visé à l'article 26 ;	Page 38
f)	La liste des entités d'intérêt public pour lesquelles le contrôleur légal des comptes ou le cabinet d'audit a effectué des contrôles légaux des comptes au cours de l'exercice précédent ;	Pages 57-64
g)	Une déclaration concernant les pratiques du contrôleur légal des comptes ou du cabinet d'audit en matière d'indépendance et confirmant qu'une vérification interne du respect de cette indépendance a été effectuée ;	Page 66
h)	Une déclaration concernant la politique du contrôleur légal des comptes ou du cabinet d'audit en matière de formation continue des contrôleurs légaux des comptes visée à l'article 13 de la directive 2006/43/CE ;	Page 66
i)	Des informations sur la base de rémunération des associés au sein des cabinets d'audit ;	Page 53
j)	Une description de la politique du contrôleur légal des comptes ou du cabinet d'audit en matière de rotation des associés d'audit principaux, conformément à l'article 17, paragraphe 7 ;	Pages 22-23
	Si ces informations ne sont pas communiquées dans ses états financiers au sens de l'article 4, paragraphe 2, de la directive 2013/34/UE, des informations sur le chiffre d'affaires total du contrôleur légal des comptes ou du cabinet d'audit, ventillé selon les catégories suivantes :	
i)	Les revenus provenant du contrôle légal des états financiers annuels et consolidés d'entités d'intérêt public et d'entités membres d'un groupe d'entreprises dont l'entreprise mère est une entité d'intérêt public ;	
k)	ii) Les revenus provenant du contrôle légal des états financiers annuels et consolidés d'autres entités ;	Page 70
	iii) Les revenus provenant de services autres que d'audit autorisés fournis à des entités qui sont contrôlées par le contrôleur légal des comptes ou le cabinet d'audit ; et	
	lv) Les revenus provenant de services autres que d'audit fournis à d'autres entités.	

## EY | Building a better working world

EY s'engage à bâtir un monde meilleur, en créant de la valeur sur le long terme pour nos clients et nos collaborateurs aussi bien que pour la société et la planète dans leur ensemble, tout en renforçant la confiance dans les marchés financiers.

En s'appuyant sur le traitement des données, l'IA et les nouvelles technologies, les équipes EY contribuent à créer la confiance nécessaire à nos clients pour façonner un futur à l'épreuve des défis les plus pressants d'aujourd'hui et demain.

À travers tout un éventail de services allant de l'audit au consulting en passant par la fiscalité, la stratégie et les transactions, les équipes d'EY sont en mesure de déployer leur expertise dans plus de 150 pays et territoires. Une connaissance approfondie du secteur, un réseau international et pluridisciplinaire ainsi qu'un écosystème de partenaires aussi vaste que diversifié sont autant d'atouts qui permettront à EY de participer à la construction d'un monde plus équilibré.

### Ensemble pour créer un futur riche d'opportunités.

EY désigne l'organisation mondiale et peut faire référence à l'un ou plusieurs des membres d'Ernst & Young Global Limited, dont chacun représente une entité juridique distincte. Ernst & Young Global Limited, société britannique à responsabilité limitée par garantie, ne fournit pas de prestations aux clients. Les informations sur la manière dont EY collecte et utilise les données personnelles, ainsi que sur les droits des personnes concernées au titre de la législation en matière de protection des données sont disponibles sur [ey.com/privacy](#). Les cabinets membres d'EY ne pratiquent pas d'activité juridique lorsque les lois locales l'interdisent. Pour plus d'informations sur notre organisation, veuillez-vous rendre sur notre site [ey.com](#).

© 2025 EYGM Limited  
All Rights Reserved.

EYG no. EYG no. 006670-25Gbl  
Design Center - 2510DC224ED None  
SCORE no. 2025-087

This material has been prepared for general informational purposes only and is not intended to be relied upon as accounting, tax, legal or other professional advice. Please refer to your advisors for specific advice.

[ey.com/fr](#)